



Assemblée générale

Vingt-troisième session extraordinaire

7^e séance

Jeudi 8 juin 2000, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 8 et 9 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation des progrès accomplis dans l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing

Nouvelles mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles à l'application du Programme d'action de Beijing

Le Président (*parle en anglais*) : Ce matin, j'aimerais une fois de plus et très sérieusement, demander à tous les orateurs de respecter scrupuleusement la limite des sept minutes que nous nous sommes fixée.

L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E. Mme Gladys Caballero de Arévalo, Vice-Présidente de la République du Honduras.

Mme Caballero de Arévalo (Honduras) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement de la République du Honduras, qui est présidé par S. E. M. Carlos Roberto Flores Facussé, j'ai l'honneur de participer aux côtés de tant d'autres délégations distinguées, à cette session importante qui doit évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action adopté lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

La tenue de cette session extraordinaire coïncide avec l'an 2000, moment où les humains sont instinctivement amenés à réfléchir sur l'avenir de l'humanité.

À l'aube d'un nouveau millénaire, il me plaît de constater que l'humanité reconnaît le rôle catalyseur des femmes pour le développement et, par conséquent, pour la paix internationale. Conscient de la place importante qu'occupent les femmes, le Gouvernement hondurien a, au cours des cinq dernières années, réalisé des progrès importants dans la mise en place d'un nouveau cadre juridique en faveur des droits des femmes.

Ces progrès se reflètent dans la Constitution de la République qui établit le droit à la liberté, à la santé et à l'égalité sans distinction de sexe, de race, de religion ou de condition sociale. Ils se reflètent également dans la loi contre la violence au sein de la famille, dans le code sur l'enfance et l'adolescence, dans la loi portant création de l'Institut national pour les femmes, dans la loi sur le VIH/sida, dans la loi récemment adoptée sur l'égalité des chances pour les femmes et dans les réformes entreprises pour moderniser l'agriculture, qui stipulent l'obligation d'enregistrer les parcelles de terrain au nom des couples et des femmes chefs de famille.

D'autres progrès ont été réalisés au niveau politique, le Gouvernement a formulé et mis en oeuvre la politique d'égalité dans le domaine de l'agriculture et pour ce qui est des ressources naturelles, ainsi que la politique d'hygiène sexuelle et de santé en matière de reproduction grâce à laquelle nous avons pu obtenir que les femmes aient davantage recours aux méthodes de contraception; ce qui s'est traduit par une réduction lente bien que soutenue des taux de natalité.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Nous avons également avancé dans la création de l'Institut national de la femme, qui a rang de Secrétariat d'État, la mise en place du Ministère public de la femme et des Conseils de la famille, sous la tutelle du secrétariat de la santé, afin d'offrir des services de prévention, d'aide et de protection aux victimes de la violence au sein de la famille.

L'intérêt premier du Gouvernement Hondurien en la matière étant de promouvoir la participation des femmes au processus de prise de décisions à tous les niveaux, une femme occupe actuellement le poste de Vice-Premier Ministre et une autre femme est présidente de la Banque centrale. De plus, six femmes occupent des postes de ministre, détenant les portefeuilles de la sécurité, du tourisme, des finances, du travail, des ressources naturelles et de l'environnement. Quelques femmes exercent également des fonctions à l'inspection des finances et à la direction des impôts.

En dépit des progrès ci-dessus mentionnés, le Honduras reste un pays en développement. Il a subi de plein fouet les effets négatifs de la mondialisation qui ont entravé les efforts faits pour consolider les acquis et pour réaliser les objectifs qui auraient dû profiter à plus de 2,5 millions de femmes et de fillettes dans notre pays.

La majorité de la population hondurienne vit dans des conditions de pauvreté qui sont imputables aux réformes structurelles, lesquelles, d'après des données de la Banque mondiale, touchent plus de la moitié des familles. L'application des politiques d'ajustement structurel a eu des conséquences négatives pour les groupes sociaux plus vulnérables, en particulier pour les femmes qui vivent dans la misère. L'accès à des emplois rémunérés et stables donnant droit à la sécurité sociale est limité en raison du manque de possibilités d'éducation et de formation pour les femmes.

Ces obstacles au développement ont été aggravés par les effets dévastateurs de l'ouragan Mitch qui a fait plus de 5 600 victimes, sans parler des 8 000 personnes portées disparues, des quelque 12 000 blessés et des deux millions de personnes qui ont subi des dommages. En ce qui concerne les dégâts matériels, on estime que 70 % de la production agricole ont été réduits à néant et 80 000 maisons, détruites.

Nous reconnaissons que la responsabilité nous incombe de surmonter ces obstacles pour atteindre les objectifs proposés dans le Programme d'action mondial. Nous devons, par exemple, améliorer nos politi-

ques en faveur des femmes chefs de famille, qui représentent 30 % des ménages au Honduras. D'autre part, nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation de la mortalité maternelle due à la fréquence des maladies liées à l'immunodéficience, notamment le VIH/sida. Nous devons en outre mettre en place des politiques qui traitent efficacement des problèmes des adolescents en tenant compte de l'éducation en matière d'hygiène sexuelle, cela afin d'assurer un comportement sexuel responsable. Nous continuons également de lutter pour éliminer la violence contre les femmes au sein de la famille, dans ses manifestations physiques et psychologiques.

Notre gouvernement réaffirme l'engagement pris à Beijing de promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action mondial en reprenant les points de consensus dégagés par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes lors des réunions de Santiago du Chili et de Lima, l'accent étant mis en particulier sur les aspects suivants : progresser dans l'élaboration et l'application du plan de lutte contre la pauvreté, qui place au centre des préoccupations les besoins et les exigences des femmes en tant qu'agents du développement, faire de l'hygiène sexuelle et de la santé en matière de reproduction une priorité de développement pour notre société grâce à la politique nationale d'hygiène sexuelle et de santé en matière de reproduction et en appliquant des stratégies globales pour accélérer la baisse de la mortalité maternelle qui, malgré un certain recul, demeure excessivement élevée. Il faut en outre répondre aux besoins sanitaires des adolescents de manière systématique et intégrée, promouvoir les politiques publiques et leurs propres mécanismes pour empêcher et sanctionner les actes de violence contre les femmes sous toutes leurs formes, renouveler nos efforts en matière d'éducation pour élargir la couverture des programmes scolaires et réviser leur contenu en vue de garantir un enseignement non sexiste, renforcer l'Institut national de la femme sur les plans politique, institutionnel et financier, de même que les autres mécanismes créés par l'État pour promouvoir la condition de la femme, et enfin, revitaliser les espaces de dialogue et de concertation avec la société civile et en particulier avec les groupes de femmes, pour unifier les efforts de promotion du Programme d'action mondial.

À l'époque de la mondialisation, il est impossible d'aborder une question de manière isolée. Il ne fait aucun doute que les trois thèmes : développement, parité entre les sexes et paix sont étroitement liés les uns

aux autres – aucun de ces trois objectifs ne peut être atteint sans les autres. Étant conscients de cette réalité et fermement attachés à l'idée de faire en sorte qu'au XXI^e siècle, la mondialisation devienne une force positive pour réaliser le développement pour tous et en particulier pour les femmes, je suis fière de réaffirmer, au nom du peuple et du Gouvernement hondurien, notre engagement de prendre les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que les femmes disposent des outils nécessaires pour remplir leur rôle indispensable en faveur du développement mondial.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Saidie Tohma Abbas, Ministre du travail et des affaires sociales de l'Iraq.

M. Abbas (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la Commission de la condition de la femme et la Division pour la promotion de la femme, du travail qui a été réalisé pour préparer cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Il ne fait aucun doute que la réalisation des droits de la femme et l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes comptent parmi les objectifs prioritaires de la communauté internationale et qu'elles font partie intégrante de ses activités. Activités qui ont contribué à donner forme aux normes garantissant la protection des femmes et à promouvoir leur pleine participation à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle, au plan tant national qu'international. Ainsi, l'amélioration de la condition féminine et du statut des femmes ne peut être envisagée que dans le cadre d'une conception globale des droits de la personne en général et dans la mesure où ces droits sont soumis aux conditions et aux paramètres économiques, sociaux et politiques.

Tout au long de l'histoire, les femmes iraqiennes ont exercé des droits et privilèges reconnus par la coutume et garantis par la loi. Cet état de fait a été consacré dans les premiers textes juridiques de l'histoire, le Code d'Hammourabi, qui affirmait la personnalité juridique des femmes. Dans ce cadre et dans le contexte des réalités sociales et économiques de l'Iraq et des plans de développement ambitieux qui les ont accompagnées, un certain nombre de lois ont été promulguées, dont les dispositions s'inspirent de la nature tolérante du droit islamique et de notre patrimoine culturel et humanitaire. Ces mesures garantissent le droit des femmes aux soins de santé, à l'éducation et à

la participation politique, ainsi qu'à tout ce qui a trait à la promotion de la femme, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, à l'élimination de la pauvreté et du chômage et à l'amélioration de la formation et de la réinsertion professionnelles.

Ces mesures ont également permis une plus grande participation et une meilleure protection des femmes, conduisant ainsi à la levée de toutes les barrières et restrictions qui entravent traditionnellement leurs progrès; elles ont en outre instauré l'égalité entre hommes et femmes dans différents secteurs.

À l'appui des mesures législatives et exécutives qu'elle a prises pour améliorer la condition de la femme, la République d'Iraq a adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui est maintenant intégrée à la législation nationale. Le Gouvernement a également adopté une stratégie nationale pour le progrès des femmes iraqiennes sur la base des éléments des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. En dépit des conditions anormales dans lesquelles vit l'Iraq en raison de la poursuite de l'embargo injuste qui lui est imposé depuis 10 ans, et de l'agression militaire continue des États-Unis et du Royaume-Uni, le Gouvernement iraqien a mis en place un comité national de haut niveau pour la promotion des femmes iraqiennes, chargé de formuler des politiques et de mettre en place des mécanismes qui assureront la mise en oeuvre de ces politiques au niveau officiel comme au niveau local, et de créer des comités spécialisés pour la promotion des femmes au sein des institutions officielles, des organisations et des associations professionnelles. En outre, il a réactivé les organisations non gouvernementales qui s'occupent des femmes, en particulier la Fédération générale des femmes iraqiennes.

Dans tout pays, le respect des droits de l'homme, dont le droit au développement – et en particulier des droits de la femme – dépend de trois éléments : la volonté politique de l'État, les ressources disponibles et la coopération internationale. Il ne fait pas de doute que l'imposition continue d'un système complet de sanctions contre l'Iraq a neutralisé deux de ces éléments – à savoir les ressources disponibles et la coopération internationale – isolant ainsi le premier, la volonté politique, des deux autres et en rendant l'application impossible. Il s'est donc avéré impossible de respecter les droits de l'homme. La seule solution

équitable à ce problème consiste à enlever toutes les restrictions et à lever l'embargo afin de faciliter le flux des ressources dont l'Iraq a besoin pour mettre en oeuvre tous ses programmes nationaux et s'acquitter de ses obligations internationales.

À cet égard, nous tenons à préciser que l'article 145 (i) du Programme d'action de Beijing de 1995 priaient instamment les gouvernements et les organisations internationales et régionales de prendre des dispositions conformes au droit international en vue d'atténuer l'impact négatif des sanctions économiques sur les femmes et les enfants. Mais il n'a prévu aucun mécanisme d'application par les organes et institutions de l'ONU concernés par le suivi du Programme d'action de Beijing, et est donc resté lettre morte. En outre, le paragraphe 746 du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (A/AC.253/13) signale que la grave crise provoquée en Iraq par les sanctions s'est traduite par une baisse générale du niveau de vie dans le pays et par une aggravation de la pauvreté.

Il convient de mentionner que, comme le font remarquer les rapports d'organisations humanitaires internationales – le rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de 1999 est le dernier en date – le programme « pétrole contre nourriture » signé par la République d'Iraq et l'Organisation des Nations Unies pour permettre de répondre à certains besoins fondamentaux de la population iraquienne n'a pas freiné la dégradation de la situation humanitaire des femmes et des enfants. En outre, dans sa décision 1999/110 du 26 août 1999 sur la situation humanitaire en Iraq, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a lancé un appel à la communauté internationale et au Conseil de sécurité afin que soit levé l'embargo, parce qu'il constitue une violation des droits de la population civile.

Les progrès enregistrés par les femmes iraqiennes dans les domaines culturel, social et économique ont été mis à mal par l'imposition et le maintien de l'embargo et par l'effondrement concomitant des infrastructures du pays. L'embargo a semé la destruction dans tous les secteurs et aménagements du pays et a causé des dommages incalculables à tous les secteurs de la société iraquienne, en particulier les femmes et les enfants, les deux groupes les plus susceptibles d'être affectés par les conditions écologiques et la situation économique.

Les graves pénuries alimentaires, de médicaments et d'autres produits de première nécessité ont privé de ses moyens de subsistance la population iraquienne, et en particulier les femmes et les enfants. Ceci est illustré de façon claire et alarmante par l'état actuel de santé des femmes, en particulier des mères et des femmes en âge de procréer. La dernière enquête menée par l'UNICEF indique que le taux actuel de mortalité maternelle atteint 294 pour 10 000 enfants nés vivants et que le taux d'anémies chez les femmes enceintes est monté à 60 %, avec pour conséquence une augmentation du pourcentage d'enfants pesant moins de 2,5 kilogrammes à la naissance. En outre, on a enregistré une prolifération des maladies thyroïdiennes et des naissances prématurées, ainsi qu'une multiplication par huit, par rapport à la situation d'avant l'embargo, du taux d'hépatites virales et d'infections du système respiratoire chez les mères et les enfants.

La pollution de l'environnement due à l'utilisation par les forces des États-Unis et du Royaume-Uni de bombes à uranium appauvri – la nouvelle génération d'armements radioactifs – a conduit à l'apparition de maladies incurables chez les femmes, provoquant des fausses couches, des cas de stérilité, de malformations congénitales de l'embryon, de maladies cancéreuses telles que leucémies, cancers du sein et cancers ovariens, ainsi que des troubles neurologiques et musculaires. On a enregistré 3 894 cas de cancer chez des femmes iraqiennes en 1999, et le nombre total de décès de femmes dus à des causes spécifiquement liées à l'embargo est de 261 563, sans compter les 8 000 enfants qui meurent chaque mois avant l'âge de 5 ans.

Les femmes sont touchées non pas seulement physiquement, mais aussi psychologiquement et socialement par l'embargo et l'agression militaire américano-britannique. Elles souffrent de troubles sociaux et psychologiques, dont l'anxiété, la dépression, la tension et le manque de concentration. Nombre d'études ont montré que 57 % des femmes souffrent de ces maux et ont signalé une augmentation du taux des divorces due à la détérioration des conditions de vie et aux pressions économiques. Des femmes se voient contraintes à renoncer à leur carrière par l'élévation incessante du coût de la vie et l'inflation, qui les poussent à se consacrer à leurs responsabilités familiales pour faire face à leurs diverses charges, lesquelles ne font qu'augmenter jour après jour – sans parler du grand nombre de femmes et de fillettes qui doivent

abandonner les études à tous niveaux faute de ressources financières.

Ainsi, les conditions anormales dues à l'embargo depuis son imposition en 1990, et les actes connexes d'agression militaire commis quotidiennement dans les zones illégales d'exclusion aérienne par les avions des États-Unis et du Royaume-Uni, dont les bombes ne font pas de distinction entre cibles civiles et militaires ou entre un nouveau-né et une vieille femme, ont infligé de lourds dommages matériels et moraux à la population civile.

Compte tenu de cette situation tragique, qui a atteint des dimensions que l'on ne peut ignorer, il est désormais du devoir de la communauté internationale d'examiner très scrupuleusement les graves conséquences de l'imposition de telles sanctions sur les États et d'exiger qu'il soit mis fin à ces sanctions, qui constituent un crime contre l'humanité. Au nom des femmes et des enfants d'Iraq, nous demandons aux membres qu'ils assument leurs responsabilités juridiques et humanitaires et qu'ils n'épargnent aucun effort pour mettre un terme à ces souffrances par la levée des sanctions, qui se sont révélées contraaires à toutes les lois et valeurs généralement acceptées par les sociétés humaines du temps passé et au présent. Ainsi, les femmes iraqiennes pourront reprendre leur vrai rôle dans la construction de la famille et de la société civilisée. Nous avons la certitude que notre appel trouvera un écho favorable à l'Assemblée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Judit Szemkeő Szilágyi, Secrétaire d'État, Ministre des affaires sociales et de la famille de la Hongrie.

Mme Szilágyi (Hongrie) (*parle en anglais*) : Fidèle à ses traditions, la Hongrie est fermement attachée à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous nous félicitons de l'adoption du Protocole facultatif à la Convention. En revanche, nous regrettons que la Convention n'ait pas pu être universellement ratifiée avant l'an 2000. La ratification de la Convention par 165 États représente cependant un signe positif; le nombre de signataires du Protocole facultatif continue également de croître. Le Gouvernement hongrois a soumis le Protocole au Parlement en vue de l'adhésion de notre pays à cet instrument.

Permettez-moi de revenir sur quelques faits importants de l'histoire de la Hongrie qui concernent la

question de l'égalité des chances entre hommes et femmes. La possibilité pour les filles d'aller à l'école a été proclamée en Hongrie dès le XVIIIe siècle. L'école est devenue obligatoire dès 1868 pour les filles et les garçons âgés de 6 à 12 ans. Le premier jardin d'enfants a été créé dans la première moitié du XIXe siècle – par une femme, d'ailleurs. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, plus de 5 % des enseignants étaient des femmes. Dès la fin du XIXe siècle, il y avait des femmes étudiantes dans les universités hongroises. La première femme députée au Parlement hongrois a été élue en 1920.

Dans les années 50 on a déclaré en Hongrie qu'on se donnait pour objectif de fournir du travail à plein temps à toutes les femmes. Cette politique était à double tranchant. D'une part, elle comportait des inconvénients, étant donné que le modèle de la famille avait changé et que désormais la famille comptait sur le revenu non plus d'une seule personne, mais de deux; les femmes ne pouvaient donc que se mettre en quête de travail. Elles devinrent surchargées de travail du fait qu'elles devaient accomplir leur travail professionnel tout en s'occupant des travaux ménagers traditionnels. En même temps, il n'y avait aucune institution qui protégeât les femmes. En revanche, ce système présentait aussi des avantages. Les institutions dont on avait besoin pour assurer la garde d'enfants à plein temps – crèches, jardins d'enfants et écoles enfantines – furent créées dans tout le pays. Les filles, en nombre de plus en plus grand, commencèrent à faire des études supérieures. Aujourd'hui, 50 % environ des jeunes filles de 18 ans sont inscrites à l'université. Toutes les professions s'ouvrirent aux femmes, même la politique.

Avec les changements démocratiques, plusieurs problèmes ont fait surface dans le pays. Il y a environ 5,8 % de femmes au chômage, mais le taux de chômage est beaucoup plus élevé pour les femmes qui ont plus de 40 ans. La participation des femmes à la politique et à la vie publique est malheureusement restée faible parce que les politiques antérieures ne constituaient qu'une déclaration d'intention sans motivation réelle et que les femmes n'avaient pas vraiment les moyens de poursuivre leurs intérêts. Pour assurer l'égalité des chances dans la pratique, la Hongrie a particulièrement mis l'accent sur les efforts visant à donner aux femmes une possibilité réelle de choisir.

Le pays cherche à promouvoir l'emploi de la femme et à rendre les emplois à temps partiel plus faciles à obtenir; à aider les femmes et les hommes à

concilier leur travail avec leurs obligations familiales; à accroître les allocations pour soins aux enfants, sous réserve d'une amélioration de la situation économique, et à les mettre à la disposition des deux parents en tant que droit fondamental du citoyen; à créer des institutions pour la protection des victimes de la violence familiale; à renforcer le rôle de l'éducation et de la formation pour les professions ainsi que l'orientation professionnelle et l'emploi, aussi bien que concernant le planning familial et la prévention de la violence familiale, et à améliorer le recours institutionnel aux voies légales.

Le développement de la société civile et de la coopération avec elle sont parmi les pierres angulaires de la démocratie et de l'égalité entre les sexes dans notre pays. Le Conseil de la représentation des femmes, créé en 1999, compte parmi ses membres des représentants des organisations civiles ainsi que des différents ministères et des milieux universitaires. La coopération entre la société civile et la communauté scientifique, qui a débouché sur la mise en place de lois et de programmes visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, laisse bien augurer de l'avenir.

La Hongrie continue de s'engager à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans ce contexte, nous attachons une importance particulière à la pleine mise en oeuvre des principes formulés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Nous partageons l'opinion selon laquelle c'est aux gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité de réaliser des progrès dans les 12 domaines critiques.

Je saisis cette occasion de répéter que mon pays appuie tous les efforts consentis au niveau international afin de faire en sorte que tous les crimes fondés sur le sexe, y compris l'esclavage sexuel et la prostitution forcée, soient considérés comme des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre, tels qu'ils sont définis dans le Statut de la Cour pénale internationale. Nous partageons en particulier l'objectif d'améliorer le niveau des connaissances juridiques des femmes et leur sensibilisation à la loi, conformément au principe selon lequel les droits de la femme sont des droits de la personne humaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Aitkul Samakova, Ministre, Présidente de la Commission nationale de la famille et des affaires féminines du Kazakhstan.

Mme Samakova (Kazakhstan) (*parle en russe*) : La Conférence mondiale sur la condition de la femme tenue à Beijing a joué un rôle extrêmement important dans le développement du mouvement des femmes dans le monde entier. Le Programme d'action adopté à la Conférence a défini à bien des égards l'orientation prise par le développement du mouvement des femmes à la fin du deuxième millénaire et au début du troisième millénaire.

Nous nous félicitons de la création, après la Conférence de Beijing, de la Commission de la condition de la femme à l'Organisation des Nations Unies, organe qui est responsable du suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et qui, si nécessaire, prend des mesures supplémentaires pour en assurer la mise en oeuvre. Suite à une initiative lancée par le Gouvernement, le Bureau du Kazakhstan chargé de l'intégration des femmes dans le développement est devenu un bureau des Nations Unies chargé des questions féminines qui est responsable de coordonner toutes les institutions de l'ONU qui s'occupent de la famille et de la femme, ainsi que de prêter assistance à la mobilisation de ressources destinées à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

Nous apprécions grandement les activités menées par l'ONU pour préparer cette session de l'Assemblée générale. Nous avons eu l'occasion de participer à de nombreuses conférences préparatoires et l'une de ces conférences intitulée « Beijing+5 : conclusions et perspectives » a été organisée au Kazakhstan pour les pays de la Communauté des États indépendants (CEI), la Mongolie et la Turquie.

Au cours de cette conférence, il a été noté que les pays à économie en transition ont de nombreux problèmes en commun et qu'il fallait les considérer collectivement. C'est pourquoi les participants à la Conférence ont suggéré d'établir un groupe régional intergouvernemental. Nous avons également envisagé de créer un comité sur les questions de parité entre les sexes dans le cadre de l'Assemblée interparlementaire des pays membres de la CEI et du Conseil régional des Chefs des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme. Actuellement, toutes ces questions sont débattues avec les gouvernements des pays qui ont participé à la conférence.

Pour venir en aide au mouvement des femmes au Kazakhstan, le poste de présidente de la Commission nationale sur la famille et les affaires féminines, poste

ministériel dans la République, qui relève directement du Chef de l'État, a été mis en place pour la première fois et j'ai été nommée à ce poste.

La raison d'être principale de la Commission nationale est de servir de catalyseur institutionnel pour examiner les questions concernant les femmes. Elle a reçu des responsabilités et des fonctions étendues. Le mandat qui lui a été confié nous a permis de travailler en étroite coopération avec tous les ministères et organes et d'adopter, au niveau gouvernemental, le Plan national d'action pour l'amélioration de la condition de la femme en République du Kazakhstan.

Un travail considérable est fait au Kazakhstan pour la promotion politique des femmes. Conformément à la Constitution de la République du Kazakhstan, les femmes et les hommes de notre pays jouissent des mêmes droits dans tous les domaines absolument. Nous avons adhéré à plus de 20 conventions et accords internationaux, dont la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous préparons actuellement la ratification de cinq autres conventions, dont celles qui ont trait à la rémunération égale entre hommes et femmes pour un travail égal et à l'âge minimum du travail.

Les organisations non gouvernementales de femmes, qui sont plus d'une centaine, sont très actives dans le domaine de la promotion politique des femmes. L'an dernier, elles ont officialisé l'existence de leur premier parti politique, l'Alliance politique des organisations féminines. Cependant, les déclarations d'égalité des droits entre hommes et femmes ne s'appuient pas toujours sur des garanties réelles ni sur une véritable égalité des chances.

Les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux de prise de décisions. Par exemple, sur 116 membres du parlement, 13 seulement sont des femmes, soit 11 % au total. Parmi les Ministres, je suis la seule femme. Dans les organes du pouvoir exécutif, 7 à 8 % seulement des responsables de rang supérieur sont des femmes. Il y a peu de femmes qui occupent des postes de décision même dans les domaines de la vie publique intéressant traditionnellement les femmes.

Afin de parvenir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans la société, nous avons commencé à faire appel aux services de spécialistes de l'égalité des sexes dans l'élaboration de toutes nos lois et à élaborer le projet de loi sur l'égalité des droits et des chances. Depuis l'année dernière, une brochure

statistique intitulée « Femmes et hommes du Kazakhstan » a été publiée pour tenir compte de tous les aspects de la disparité entre les sexes dans le pays.

Par ailleurs, les questions sexospécifiques sont régulièrement traitées dans le journal de la Commission nationale, intitulé *Femmes : est et ouest*, ainsi que dans de nombreuses autres publications.

Nous avons réussi à appeler l'attention des responsables politiques et de la société sur des problèmes importants tels que celui de la violence à l'égard des femmes. Avec l'appui des médias, nous sensibilisons la population aux mesures de prévention de la violence. Le premier centre de crise pour les femmes victimes de la violence a été créé avec la participation de l'État. Un projet de loi sur la violence dans la famille est en cours d'élaboration. Nous apportons notre appui et participons activement à la campagne internationale de tolérance zéro à l'égard de la violence à l'égard des femmes, dont le lancement est prévu pour 2001.

L'une des principales priorités de la Commission nationale en ce qui concerne les questions liées à la famille et à la condition de la femme est la promotion économique des femmes. Au Kazakhstan, avant la perestroïka, l'industrie légère était développée, et environ 90 % de la main-d'oeuvre de ce secteur était féminine. Mais, avec la restructuration de l'économie, nombre des entreprises ont dû cesser leurs activités ou ne fonctionnent plus à pleine capacité. En vue de relancer l'industrie légère et de créer des emplois pour les femmes, le Gouvernement kazakh a proposé des mesures d'incitation aux entreprises de ce secteur, notamment une exonération fiscale sur trois ans et une exemption de la taxe sur la valeur ajoutée. Malgré cela, de nombreuses entreprises ne fonctionnent pas à pleine capacité en raison du manque d'investissements.

Nous avons évoqué ces questions au Sommet économique eurasiatique, qui a eu lieu en avril 2000 à Almaty. À cette occasion, nous avons présenté aux participants les plans stratégiques de nos entreprises. J'invite donc les représentants du monde des affaires et de la finance ici présents à se rendre au Kazakhstan afin de participer à ces programmes d'investissements.

Un programme de microcrédit s'adressant aux citoyens les plus vulnérables est en place depuis 1999. Les deux tiers des bénéficiaires de ce programme sont des femmes, essentiellement issues des zones rurales. Il a été démontré que même un crédit d'un montant très faible pouvait grandement contribuer à aider les fem-

mes à créer leur propre entreprise. Dans notre situation, il s'agit avant tout d'une mesure de lutte contre la pauvreté. Malheureusement, malgré l'apport de financements extérieurs, nous manquons encore de ressources pour ces crédits. Suite à l'initiative prise par la Commission nationale, des lignes de crédit spéciales ont été établies dans l'une des banques en vue d'encourager la création d'entreprises par les femmes dans les secteurs productifs, mais cela reste encore insuffisant. C'est pourquoi nous sommes très heureux de constater que les projets de conclusions de notre session demandent expressément aux bureaux de pays de l'ONU et aux organisations internationales de prendre des mesures en vue d'apporter une aide aux gouvernements des pays en transition dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs plans et programmes encourageant l'élargissement des débouchés économiques ouverts aux femmes. Nous espérons que l'ONU saura sensibiliser les institutions financières mondiales à ce problème extrêmement important.

La santé des femmes constitue un autre domaine d'activités qui pose des problèmes. Au Kazakhstan, l'indice de santé des femmes n'est que de 30 %, et il est inférieur à 20 % dans certaines régions. Deux tiers des femmes souffrent d'anémie. On a observé une augmentation des cancers du sein, et donc une augmentation marquée du taux de mortalité des femmes. En règle générale, ce phénomène est dû aux essais nucléaires réalisés pendant de nombreuses années sur le site de Semipalatinsk ou à la catastrophe écologique de la mer d'Aral.

Je saisis cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements au Programme des Nations Unies pour le développement, à la Banque mondiale, au Fonds des Nations Unies pour la population, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et aux autres organisations internationales de l'assistance qu'ils nous apportent.

Nous nous réjouissons de constater que l'ONU a recommandé aux organisations internationales d'allouer des ressources aux programmes nationaux en vue d'appliquer le Programme d'action dans les 12 domaines critiques. Nous estimons que la question de la santé des femmes est l'un de ces domaines critiques.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale définira de nouvelles tâches et orientations pour les activités à mener en vue d'appliquer pleinement le

Programme d'action de Beijing, et d'autres mesures et initiatives visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, le développement et la paix au XXI^e siècle. Pour notre part, nous n'épargnerons aucun effort pour atteindre ces nobles objectifs. Je propose que nous adoptions le texte de la déclaration politique et les projets de conclusions de notre session, en tenant compte des commentaires et des suggestions susmentionnés par notre délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Osmo Soininvaara, Ministre de la santé et du bien-être social de la Finlande.

M. Soininvaara (Finlande) (*parle en anglais*) : La Finlande s'associe à la déclaration prononcée, au nom de l'Union européenne, par la Ministre de l'égalité du Portugal. Je souhaiterais faire un certain nombre d'observations sur les questions qui intéressent particulièrement la Finlande.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, a constitué une étape importante dans la promotion de la condition de la femme et de l'égalité entre les sexes. Il nous faut maintenant réaffirmer notre détermination profonde de concrétiser pleinement les résultats obtenus il y a cinq ans. Après Beijing, le Gouvernement finlandais a adopté et mis en oeuvre un plan d'action, et il doit aujourd'hui se prononcer sur la suite à donner en la matière.

La Finlande se félicite de l'adoption du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous nous déclarons en faveur d'une ratification et d'une entrée en vigueur rapides de celui-ci. En Finlande, le processus de ratification sera achevé dans quelques mois.

Il y a près de 100 ans, la Finlande était le premier pays au monde à accorder aux femmes le plein exercice de leurs droits politiques. Aujourd'hui, le pays et le Parlement sont présidés par des femmes. Celles-ci sont bien représentées dans la vie politique à tous les niveaux. L'adoption de dispositions en matière de quotas a eu des répercussions spectaculaires sur le niveau de participation des femmes, en particulier au niveau local. Le système de quotas exige un minimum de 40 % de femmes et d'hommes dans les organes gouvernementaux et municipaux.

En Finlande, les femmes ont joué un rôle actif dans la mise en place de l'État-providence. La sécurité

sociale, ainsi que les services sociaux et sanitaires, en particulier les services de garderie et les congés parentaux, permettent aux mères et aux pères de travailler à l'extérieur et d'avoir un revenu. Les inégalités entre les hommes et les femmes demeurent cependant une réalité dans la vie professionnelle. Pour diverses raisons, les salaires des femmes ne représentent en moyenne que 82 % de ceux des hommes. Les femmes finlandaises sont hautement qualifiées, travaillent en dehors de leur foyer, participent activement à la vie politique et sont indépendantes du point de vue économique. Toutefois, elles doivent concilier leur vie de famille et les exigences croissantes du monde du travail. Dans ce que l'on appelle la nouvelle économie, qui croît rapidement en Finlande, la concurrence au sein de la population active et l'attachement à son travail que nécessite une activité professionnelle peuvent conduire à une situation où les parents – tant les mères que les pères – n'exercent pas leurs droits parentaux. En tant que père, je dois dire que les pères sont également privés de leurs enfants et de leur famille à cause des exigences de plus en plus grandes de leur vie professionnelle.

La violence à l'égard des femmes constitue une violation grave des droits de l'homme. La Conférence de Beijing et le travail réalisé par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme ont permis d'accroître la sensibilisation face à ce problème. Conformément au Programme d'action, le Gouvernement finlandais s'est engagé à lutter contre la violence à l'égard des femmes. Les délits sexuels sont généralement définis comme étant des délits faisant l'objet de poursuites à la diligence du Ministère public. Les ordonnances imposant certaines restrictions de mouvement mettent de fait les femmes à l'abri de la violence. Les ordonnances de ce type interdisent aux personnes violentes de s'approcher de leurs victimes. Ces mesures législatives se sont avérées très efficaces. Plus de 1000 ordonnances ont été édictées en un an. Une enquête approfondie sur les femmes victimes de la violence a été récemment réalisée en Finlande. Par ailleurs, une étude relative au coût de la violence pour les individus, les employeurs et la société sera prochainement publiée.

Les fillettes ont besoin d'une attention particulière. La féminisation de la pauvreté commence avec le traitement des fillettes. La pauvreté et l'inégalité fondée sur le sexe, combinées au manque d'éducation et à un accès inadéquat aux services de santé, ont des conséquences graves.

Aujourd'hui, le nouveau défi à l'échelle mondiale est de trouver le moyen d'aider les femmes et les fillettes à mieux utiliser l'information et les technologies de la communication. La révolution dans ce domaine peut et devrait émanciper les femmes. Cela offre l'accès à l'information en matière de santé, d'éducation, de formation, de financement etc., et cela permettra également aux femmes de constituer des réseaux dans le monde entier.

Le VIH/sida est aujourd'hui l'un des risques les plus importants qui menace la santé et le développement. En tant que nouveau président du Bureau de coordination du Programme, au programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, je voudrais parler de cette question essentielle.

L'épidémie de VIH/sida a montré très clairement le lien entre la pauvreté, la santé, l'accès aux soins et les droits de la personne. Le VIH continue de toucher un nombre croissant de femmes, d'enfants et de jeunes. Dans le groupe des 15 à 20 ans, pour chaque garçon infecté il y a entre cinq et six jeunes filles touchées. Comment pouvons-nous protéger jeunes femmes et fillettes contre le VIH/sida? L'exercice effectif des droits des femmes en matière de sexualité et de reproduction, y compris leurs droits à l'information et aux services, sont d'une grande importance. Je saisis cette occasion pour encourager le développement de programmes nationaux d'éducation aux questions de santé destinés aux jeunes gens des deux sexes.

La participation de la société civile est essentielle pour la réalisation de l'égalité des sexes. En tant que représentants de gouvernements, nous devons soutenir les organisations non gouvernementales dans leur rôle et continuer de dialoguer avec elles. Néanmoins, les gouvernements portent au premier chef la responsabilité de l'application du Programme d'action adopté à Beijing, ainsi que des mesures et initiatives qui doivent être adoptées ici, cette année. J'espère que notre engagement conduira à des actions plus accélérées. La parité et l'avancement des femmes continueront à être des questions d'importance au XXI^e siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E Mme Nyam-Osor Tuya, Ministre des relations extérieures de la Mongolie.

Mme Tuya (Mongolie) (*parle en anglais*) : C'est un privilège pour moi que de représenter la Mongolie à cette session tout à fait extraordinaire de l'Assemblée générale. La présente session est la première confé-

rence mondiale consacrée aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes au cours du XXI^e siècle. Nous devons donc saisir cette occasion pour non seulement réaffirmer notre engagement à l'égard de la parité, mais aussi pour adopter des mesures et des initiatives précises afin de réaliser des progrès mesurables dans tous les domaines de la promotion de la femme tels que formulés dans le Programme d'action de Beijing.

Fondé sur l'expérience et la sagesse du XX^e siècle, le Programme d'action de Beijing demeure le document fondamental pour la promotion de la femme et l'égalité entre les sexes. Le siècle passé a été le témoin de grands progrès alors que les femmes sont passées de la libération à l'habilitation. Les femmes vivent plus longtemps, en meilleure santé, sont mieux éduquées, sont devenues plus actives économiquement et connaissent mieux leurs droits légaux. Plus important encore, les droits des femmes ont été universellement reconnus en tant que droits fondamentaux à part entière. Des piliers capitaux de l'émancipation des femmes ont été érigés, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, récemment complétée par l'adoption à l'unanimité de son Protocole optionnel. Je suis heureuse d'annoncer que la Mongolie signera très prochainement ce protocole et achèvera cette année le processus de ratification.

En dépit de tout cela, il reste encore beaucoup à faire pour que ce monde soit un lieu plus habitable pour les femmes. Les inégalités persistent. Les femmes dans le monde entier continuent d'assumer un fardeau disproportionné sur les plans de la pauvreté, de la violence, de l'analphabétisme, du déracinement, de la mauvaise nutrition et de la santé médiocre. Les femmes sont les premières victimes des conflits armés, du VIH/sida et de crimes transnationaux scandaleux tel que le trafic des personnes. Nous ne sommes tous que trop conscients de ces défis, mais trop souvent les paroles ne sont pas suivies d'actions. Je voudrais m'associer à tous ceux qui ont parlé avant moi en faveur d'une action mieux coordonnée et plus ferme pour servir la cause de l'émancipation des femmes, telle que l'énonce énergiquement le Programme d'action de Beijing. À la présente session, nous estimons, comme d'autres, qu'il est de notre devoir d'élaborer un document très ferme, orienté vers l'action, largement inspiré des meilleures pratiques élaborées dans divers domaines et appliquées dans différentes parties du monde.

Pour que les femmes deviennent des collaboratrices égales et des bénéficiaires du développement, il convient de forger des partenariats véritables entre hommes et femmes; entre le secteur public, la société civile et le secteur privé; ainsi qu'entre les nations riches et les nations pauvres.

Dans mon pays, la Mongolie, nous oeuvrons pour établir ces partenariats et pour promouvoir une coopération responsable. Nous avons promulgué de nouvelles lois et révisé certaines autres pour insérer la dimension relative à la parité dans nos politiques et programmes. Le nouveau code du travail contient des dispositions précises prohibant la discrimination sur les lieux de travail. Les droits égaux des femmes dans les domaines de la succession, de l'utilisation des terres, de la propriété du bétail et autres biens, sont énoncés dans le droit civil et le droit de la famille. Après la Conférence de Beijing, le Gouvernement mongol a adopté un Plan d'action national pour la promotion de la femme, qui est mis en oeuvre en même temps que le Programme de réduction du chômage et le Programme de réduction de la pauvreté nationale. Le Plan d'action national pour la promotion de la femme vise à instituer l'égalité des chances pour les femmes et comprend différents domaines connexes, tels que les activités économiques des femmes, la pauvreté, la santé, l'éducation, les femmes rurales, la famille, les femmes et la prise de décision, la violence contre les femmes, les droits de la personne, l'environnement, les mécanismes nationaux et les médias.

La réduction de la pauvreté a toujours été notre priorité et elle le reste. Ainsi, un Fonds pour le développement des femmes a été créé dans le cadre du Programme de réduction de la pauvreté nationale; il se concentre sur la création de revenu, en particulier pour les foyers de femmes chefs de famille, sur la santé rurale et le développement des capacités des organisations non gouvernementales. Des projets concernant les femmes chefs de famille visent à renforcer les établissements préscolaires, pour que les mères célibataires puissent avoir une activité rémunératrice. Il y a plus de 40 organisations non gouvernementales de femmes actives en Mongolie; elles participent vigoureusement à la mise en oeuvre du Programme de réduction de la pauvreté nationale, en particulier en organisant des activités pour développer les compétences. Le Programme de réduction de la pauvreté nationale s'intègre à la stratégie de développement du Gouvernement et sa

mise en oeuvre locale est assurée par des sous-programmes au niveau des provinces.

La part du secteur privé dans l'économie de la Mongolie est passée de 6 %, il y a 10 ans, à plus de 70 % aujourd'hui. Les femmes représentent la moitié de la population active en Mongolie et sont de plus en plus nombreuses à être maintenant employées dans le secteur privé. Selon la Fédération mongole des employeurs, les femmes possèdent plus d'un quart des entreprises privées en Mongolie. L'impact positif général de ces activités doit être mesuré non seulement du point de vue de l'élévation du niveau de vie des femmes qui travaillent, mais aussi, ce qui est plus important, sur le plan du sentiment d'autonomie qui est associé à l'initiative individuelle. Nous estimons donc que des efforts devraient continuer d'être déployés dans le domaine de la mise en oeuvre des ressources humaines, y compris des ressources des femmes, grâce en particulier à une formation professionnelle pour qu'un plus grand nombre puissent profiter des possibilités qu'offre l'économie de marché.

Les difficultés que rencontrent les femmes dans mon pays découlent de problèmes connexes et complexes liés à la pauvreté, au chômage, à la santé, à l'éducation, à la protection sociale, à la culture et au comportement. De façon générale, les femmes ont moins de sécurité professionnelle et moins accès à l'information et au crédit en tant que chefs d'entreprise. Elles sont d'autre part souvent plus pauvres lorsqu'elles sont chefs de famille. La dislocation sociale, dans certains cas, conduit à la frustration, quelquefois cause de crimes et de violences, y compris la violence familiale. Une certaine tolérance et le silence ont fait de l'alcoolisme une cause majeure de l'effondrement des familles, de la violence familiale, de l'existence d'enfants des rues et d'enfants prostitués, de la prostitution et du suicide chez les adolescents. Nous pensons qu'il est important de tirer profit de l'expérience et des meilleures pratiques des autres pays pour faire face à ces questions, pour promouvoir une « tolérance zéro » en ce qui concerne la violence contre les femmes et pour renforcer plus vigoureusement notre action grâce à l'éducation et à la prévention.

Je parlerai brièvement des questions se rapportant aux femmes des zones rurales. Ces femmes jouent un rôle d'une importance capitale dans la production agricole et les économies rurales des pays en développement, y compris dans mon propre pays. Sur l'ensemble de la population féminine de la Mongolie, 45,1 % des

femmes vivent dans des zones rurales et mènent une existence nomade ou semi-nomade. La transition vers l'économie de marché a, tout à la fois, apporté des possibilités et créé des problèmes pour les populations rurales, notamment pour les femmes. La privatisation d'environ 30 millions de têtes de bétail a brusquement transformé les gardiens et gardiennes de troupeau en propriétaires, ce qui a contribué à une amélioration de leur situation économique.

En revanche, la pénurie des ressources continue d'entraver l'accès des femmes et des filles aux services sociaux de base, notamment aux soins de santé primaire et à un enseignement de qualité. Le mauvais état des infrastructures dans les zones rurales les prive de l'accès aux technologies d'information modernes. Nous pensons donc qu'il importe de renouveler notre engagement d'améliorer la condition des femmes dans les zones rurales. Dans une résolution sur les femmes rurales adoptée à sa cinquante-quatrième session à l'initiative de la Mongolie, l'Assemblée générale a demandé une étude d'ensemble sur les problèmes que rencontrent les femmes des zones rurales, ainsi que des études de cas et l'organisation de réunions d'experts et d'ateliers pour déterminer, quantifier et expliciter les effets de la mondialisation et les conséquences de la pauvreté pour les femmes rurales. La Mongolie collaborera activement avec les entités pertinentes de l'ONU et les États Membres pour mettre en oeuvre les dispositions de cette résolution.

Une volonté politique ferme et la disponibilité de ressources sont les préalables au renforcement du pouvoir d'action des femmes. J'estime que la présence de participants à un niveau élevé, à la présente session, témoigne avec éloquence de notre volonté politique de promouvoir la parité entre hommes et femmes dans le monde entier. Néanmoins, je pense que cette volonté doit être complétée par un engagement de fournir des ressources de manière plus ciblée. Ma délégation estime qu'il existe des possibilités d'utiliser plus efficacement les ressources disponibles, au plan tant national qu'international, pour renforcer le pouvoir d'action des femmes. D'après un rapport récent du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) sur les progrès réalisés concernant l'amélioration de la condition féminine dans le monde, 5 % seulement des budgets nationaux de la plupart des pays sont actuellement affectés à des activités destinées aux femmes. Il faut affecter davantage de ressources, en faisant notamment prendre davantage conscience

aux décideurs des avantages potentiels qu'il y a à tenir compte des besoins particuliers des femmes dans le cadre des budgets nationaux et locaux. Il en va de même pour l'aide publique au développement. En Mongolie, nous planifions en coopération avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme des activités de coopération pour financer les actions visant à renforcer le pouvoir d'action des femmes.

Le mois dernier, nous avons organisé en Mongolie, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement et l'Agence suédoise de développement international, un séminaire intéressant sur le nouveau concept de sécurité humaine. Le présent débat de cette session fait écho aux discussions que nous avons eues lors de ce séminaire. À mon avis, cela signifie que l'émancipation des femmes et la parité entre les sexes impliquent que nous devons nous employer à assurer la sécurité humaine et que nous devons oeuvrer de concert, hommes et femmes, au bénéfice de tous et pour le bien de nos enfants et de nos petits-enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à Mme Madeleine Albright, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à cette session historique de l'Assemblée générale et je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée d'intervenir à la suite de la Ministre des affaires étrangères de la Mongolie qui fait partie d'un groupe de femmes ministres des affaires étrangères, peu nombreux mais en voie d'élargissement. Nous sommes maintenant au nombre de 14. Je félicite tous ceux qui ont participé à l'organisation des manifestations de cette semaine ainsi que ceux qui ont travaillé d'arrache-pied pour concrétiser la promesse faite lors de la Conférence de Beijing en donnant aux femmes et aux filles les moyens de mener une existence plus riche, plus épanouissante et plus juste.

Notre mouvement, qui vise à reconnaître et à appuyer les droits des femmes, est l'une des forces les plus révolutionnaires et les plus encourageantes qui modèlent actuellement le monde. C'est un mouvement qui libère les individus et renforce les familles, des villages éloignés à nos grandes villes. Ce mouvement encore jeune prend de l'ampleur et commence seulement à répandre la bonne nouvelle de perspectives et de l'égalité pour les femmes.

Cette rencontre historique pose un nouveau jalon dans notre longue marche vers la justice. Elle nous permet d'évaluer les gains obtenus au cours des cinq dernières années et nous oblige à tracer la voie pour que nous réalisions des progrès toujours plus rapides au siècle prochain. Je me félicite d'avoir pu me joindre à plusieurs d'entre vous lors de la Conférence de Beijing et d'avoir accompagné l'épouse du Président des États-Unis, Hillary Rodham Clinton, dont la simple présence à Beijing a marqué l'histoire et dont la déclaration a fait date.

Il n'est plus possible, après Beijing, de nier que les droits des femmes sont des droits fondamentaux et qu'ils sont inséparables des droits universels de tout être humain. Il n'est plus possible, après Beijing, de concevoir le développement sans penser à promouvoir la condition féminine car aucune société ne peut progresser si la moitié de sa population est maintenue en retrait.

Il n'est plus possible, après Beijing, de prétendre que les exactions commises à l'encontre des femmes relèvent uniquement de la culture et que nous ne pouvons rien faire à cet égard. Car lorsqu'une femme est violée, battue ou mutilée, ce n'est pas un phénomène culturel, c'est un crime. Et aucun gouvernement, après Beijing, ne peut se dérober à la responsabilité qui lui incombe de mettre fin à ces crimes.

L'appel lancé à Beijing était un appel à l'action et les États-Unis ont répondu à cet appel. Sous la coordination du Conseil interinstitutions sur les femmes du Président Clinton et en partenariat avec les organisations non gouvernementales, nous avons oeuvré de concert pour réaliser les engagements que nous avons pris. Notre ministère de la santé a notamment fait de nouveaux investissements en faveur du dépistage précoce et du traitement des cancers du sein et de l'utérus, il a créé un centre de coordination nationale des questions relatives à la santé des femmes et il a entrepris de livrer un combat contre le VIH/sida.

Le Ministère du travail a amélioré les dispositions relatives aux congés familiaux, il a augmenté les investissements en faveur de la protection de l'enfance, il aide des millions de femmes à trouver des emplois satisfaisants et encourage les employeurs dans tout le pays à fournir un salaire égal pour un travail égal. Le Ministère des finances a élargi le crédit à l'intention des petites et des moyennes entreprises, ce qui a

conduit à une augmentation deux fois plus rapide du nombre des entreprises dirigées par des femmes.

Le Ministère de la justice a adopté de nouvelles lois plus strictes pour lutter contre la violence familiale tout en fournissant une assistance aux États et aux localités pour venir en aide aux victimes et pour prévenir la violence. Nous avons également mis en place un service d'appel ouvert 24 heures sur 24 pour les cas de violence familiale, qui dispense des services d'intervention de crise, prodigue des conseils et renvoie à des services compétents à tout moment et dans tout le pays.

Nous avons en outre intensifié nos efforts en vue d'obtenir du Sénat qu'il approuve la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Certains sénateurs voudraient que nous abandonnions nos efforts, mais nous ne le ferons pas car nous ne saurions baisser les bras lorsqu'une cause est juste. Soyez sûrs que nous n'aurons pas cessé de nous battre jusqu'à ce que cette Convention fasse loi dans notre pays.

Enfin, au Ministère des affaires étrangères, nous avons déployé des efforts pour promouvoir la condition des femmes et des petites filles là où il se doit, c'est-à-dire en plein cœur de la politique étrangère américaine. Par le biais de l'Initiative Vital Voices Democracy, nous mobilisons des ressources provenant des secteurs public et privé et nous rallions les femmes du monde entier pour échanger des connaissances et parvenir à des résultats qui favorisent la liberté, la prospérité et la paix.

Grâce à l'Agency for International development des États-Unis (USAID), nous aidons les femmes à vaincre les obstacles à leur participation politique en tant qu'électrices, législatrices et dirigeantes. Nous soutenons les projets de développement des perspectives économiques par un accès accru au crédit, à l'éducation et aux soins de santé complets.

Nous savons que lorsque les femmes peuvent prendre des décisions, toute la société en bénéficie et c'est la raison pour laquelle nos contributions à la planification des naissances aident à atténuer les difficultés économiques, à protéger la vie des femmes, à réduire le nombre d'avortements et à permettre aux enfants de grandir sains et forts.

Nous avons également lancé une grande initiative diplomatique et d'application de la loi pour mettre fin

au trafic des êtres humains; cette entreprise criminelle qui s'accroît rapidement est devenue mondiale, perturbant les économies, dégradant les sociétés, mettant en danger des communautés et privant de leur rêves des millions de personnes, notamment les femmes et les enfants.

L'Administration Clinton-Gore s'associe aux autres dans un effort destiné à mettre fin à ce trafic meurtrier. Au niveau interne, nous travaillons avec le Congrès pour promulguer une nouvelle loi plus forte sanctionnant plus sévèrement les auteurs de délits et protégeant les victimes de façon plus efficace. À l'étranger, nous créons des partenariats sur tous les continents pour échanger des informations, coordonner des actions légales, et identifier et neutraliser les réseaux criminels.

Ce matin, j'invite chacun à s'associer à un effort multinational et étalé sur plusieurs années pour gagner la bataille contre le trafic. Si nous sommes divisés, nous n'avons pas d'espoir mais, ensemble, nous pouvons gagner. Ce serait un cadeau tellement beau pour l'avenir!

Il y a cinq mois, nous sommes passés à un nouveau siècle au milieu de festivités, mais forts d'une nouvelle détermination. Il ne suffit pas de voir ce que nous avons réalisé. Il y a beaucoup de femmes qui vivent emmurées dans la pauvreté et l'exploitation, la discrimination et les conflits. Nous devons faire en sorte que les avantages de la mondialisation ne soient pas partagés par quelques uns dans certains pays, mais par tous les peuples du monde. Comme l'a dit, ce lundi, Hillary Clinton :

« S'agissant des femmes, la mondialisation ne doit pas signifier marginalisation. »

Nous devons donc redoubler d'efforts pour rendre encore plus accessibles l'éducation et la formation au XXI^e siècle, afin que la pauvreté recule et les possibilités s'ouvrent partout, d'un pôle à l'autre et tout autour de l'équateur.

Nous devons également mieux connaître les effets négatifs et positifs de la mondialisation et du commerce sur la vie des femmes. Nous ne savons pas autant qu'il le faudrait et, si nous ne maîtrisons pas parfaitement ce domaine, nous ne ferons pas tout ce qu'il faut pour que le commerce soit utile à tous les peuples.

Au cours des dernières années, j'ai eu le privilège de rencontrer des femmes de tous les horizons qui se

battent pour davantage de liberté, de perspectives, une meilleure santé, plus d'égalité et d'autres points du Programme d'action de Beijing. Certaines de ces femmes ont subi nombre de revers, mais elles n'ont jamais baissé les bras car leur fierté est trop grande et leur foi en notre cause commune est inaltérable.

Le mouvement des femmes s'est développé en raison de la puissance sous-jacente de son fondement majeur, qui est que chaque individu a une valeur. Chacune d'entre nous doit avoir la connaissance et le pouvoir de prendre ses propres décisions. Nous pourrions faire des choix différents sur la façon de vivre, le lieu de travail et même l'habillement, mais nous devons toutes avoir le droit de décider.

Notre mouvement ne vise pas à faire des femmes des personnes identiques. Il s'agit de reconnaître et d'apprécier la diversité des femmes et de traiter chaque individu avec équité. Ce principe est l'aimant qui nous a rassemblés au-delà des différences ethniques et de vocation, de génération et de sexe. C'est la puissance de ce principe qui nous permet d'envisager le jour où chaque fille pourra se tourner vers l'avenir avec confiance, sachant que sa vie sera valorisée, son individualité respectée, ses droits protégés et son avenir déterminé seulement par ses capacités et sa personnalité.

C'est le but que nous nous sommes fixé à Beijing, il y a cinq ans. C'est notre objectif ici à New York et c'est la mission qui nous encouragera, guidera nos actions et unira nos efforts dans le monde, durant de nombreuses années. Merci pour tout ce que nous pouvons faire ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Hilda Kari, Ministre de la condition de la femme, de la jeunesse et des sports des Îles Salomon.

Mme Kari (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord, au nom de ma délégation, vous féliciter de votre élection à la présidence de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner et d'évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de renouveler l'attachement de la communauté internationale aux principes de la Déclaration de Beijing. La cohérence et la continuité sont des éléments importants si les hommes et les femmes veulent se considérer comme des partenaires égaux à tous les niveaux, de la famille à la prise de décisions.

Je voudrais rendre hommage aux femmes et aux hommes qui, depuis 1946 et après la création de la Commission de la condition de la femme, travaillent avec détermination pour promouvoir ses droits et son progrès. Depuis lors, huit conférences ont eu lieu et cette session est la neuvième de ces grandes rencontres internationales. Je suis très heureuse de cette occasion et surtout de rencontrer des femmes telles que la précédente intervenante, et de réfléchir sur les acquis et les contraintes de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Ma délégation est convaincue que sous votre autorité, Monsieur le Président, cet événement communiquera l'élan nécessaire à une application réussie du Programme d'action de Beijing.

Les principales contraintes qui entravent la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing dans mon pays sont évidentes. Citons le taux d'analphabétisme élevé et le manque de ressources et de moyens. Les femmes constituent près de 48 % de notre population, mais seules 17 % savent lire. L'accès à l'enseignement constitue un grand problème pour les femmes. Alors que les inscriptions des filles dans les écoles augmentent, elles sont toujours parmi les plus faibles dans notre région. L'élimination de l'analphabétisme par l'enseignement et la formation sera dans l'avenir un élément majeur de la mise en oeuvre du Programme d'action dans les Îles Salomon.

L'expérience montre que l'investissement dans l'éducation des filles se traduit directement et rapidement par une meilleure nutrition des familles, de meilleurs soins de santé, une diminution du nombre d'enfants, l'atténuation de la pauvreté et de meilleurs résultats économiques. En outre, sans des ressources financières et du personnel qualifié, la mise en oeuvre élargie et en temps voulu des programmes et projets intéressant les femmes au niveau national, et surtout dans les zones rurales, est une tâche considérable. Les difficultés économiques et financières actuelles ont également affecté notre capacité de faire avancer la cause des femmes au plan national, notamment dans les zones rurales.

Il est tout aussi important d'assurer une bonne coordination entre les différentes institutions gouvernementales et les organisations non gouvernementales, dont les groupes religieux. Le réseau ecclésial des Îles Salomon touche toutes les communautés et dans beaucoup de régions constitue le seul moyen d'assistance disponible. C'est un moyen crucial qui devrait servir à canaliser les financements nécessaires et à mettre en

oeuvre les programmes permettant d'acheminer l'assistance vers ceux qui en ont vraiment besoin. La solidarité entre femmes sera également déterminante pour la progression de notre pays.

Conscient de l'importance de la participation des femmes et dans le but de faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, le Gouvernement des Îles Salomon a créé le Département des femmes, de la jeunesse et des sports ainsi qu'une unité d'aide sociale et de protection infantile au sein du Ministère de l'éducation et de la mise en valeur des ressources humaines. Conformément au discours de politique générale du Gouvernement pour la période 1997-2001, les éléments suivants ont été retenus : promouvoir et appuyer la participation des femmes à la prise de décisions et au développement national; encourager la formulation de politiques en faveur des femmes; faciliter les programmes de formation s'adressant à toutes les femmes, à tous les niveaux; faciliter l'échange d'informations, les communications et les rapprochements avec les femmes en milieu rural; coordonner les projets et activités de femmes dans l'administration; assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales et adopter des lois qui protègent les intérêts des femmes.

En outre, au début de 1999, une matrice de programmes d'action pour les femmes a été mise au point, recouvrant les domaines d'action clefs, les mesures gouvernementales, des indicateurs de variables, les délais et les responsabilités, dans le but de renforcer la participation des femmes au processus de développement.

La mesure la plus importante a été l'approbation et l'adoption par mon gouvernement, en 1999, de la politique nationale des femmes des Îles Salomon. C'est là un événement capital pour les femmes de mon pays, qui avaient malheureusement vu les gouvernements précédents rejeter par six fois ce programme en l'espace de 10 ans. Ce programme reprend non seulement les dispositions constitutionnelles pertinentes, mais fait place également aux 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing.

Si les taux de mortalité maternelle et infantile ont baissé, ils sont encore élevés par rapport à ceux des pays développés. La promotion de la santé maternelle et infantile et de la planification familiale par le renforcement de l'unité de soins de santé mères/enfants du Ministère de la santé et des services médicaux repré-

sentera un élément majeur des plans gouvernementaux. Avant tout, il faut encore améliorer l'attitude du public vis-à-vis de la planification familiale et rendre plus facilement accessibles les services de planification familiale.

Dans le domaine des droits fondamentaux et des droits des femmes, la Constitution nationale des Îles Salomon prévoit l'égalité des droits et des libertés pour tous les citoyens, quel que soit leur sexe. La Constitution adhère également aux principes de l'unité et de la justice. Un certain nombre d'organisations de femmes mènent donc actuellement des actions de sensibilisation pour éduquer les femmes – en particulier sur le plan juridique – sur leurs droits à être protégées contre toutes formes de violence visant spécifiquement les femmes. Des initiatives semblables sont nécessaires pour faire face aux problèmes croissants de l'alcoolisme, de la violence familiale et sexuelle et de l'éclatement des familles. Le Gouvernement des Îles Salomon est déterminé à adopter des lois permettant de s'attaquer à ces problèmes.

Les Îles Salomon, État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, s'efforcent de s'acquitter de leurs obligations dans le cadre de cette Convention. Nous travaillons en étroite collaboration avec différentes organisations à sensibiliser la population aux droits de l'enfant, et notamment aux droits de la fillette. Avec la mise en place d'un centre de coordination des activités de mobilisation en faveur de l'enfance au sein du Département des femmes, de la jeunesse et des sports, le Gouvernement va organiser des activités autour de la place faite à la fillette dans notre société. Notre politique nationale pour la jeunesse, récemment adoptée, porte déjà sur de nombreuses questions concernant les filles et les jeunes femmes.

J'ai également le plaisir d'annoncer à cette Assemblée la décision de mon gouvernement d'adhérer à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'instrument d'adhésion en sera déposé sous peu.

En dépit des efforts de mon gouvernement, les femmes demeurent sous-représentées aux postes de direction et de gestion tant dans le secteur public que dans le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations confessionnelles. Il est urgent de sensibiliser politiquement la population en éduquant les femmes pour qu'elles participent davan-

tage au processus politique. À cet égard, les médias peuvent jouer un rôle utile dans mon pays. En mars dernier, abordant le problème des communications, j'ai lancé un appel au Secrétariat du Commonwealth pour que soit mis sur pied un programme spécial de diplômés en communication. Il s'adresserait à des jeunes sachant bien s'exprimer, qui ont les qualités et les motivations requises pour faire de l'analyse critique, ont des compétences techniques et peuvent se servir des dernières techniques informatiques, qui peuvent mener un débat public, sont capables éventuellement de faire du journalisme d'enquête et comprennent l'importance des droits de l'homme.

Au niveau de l'économie de subsistance, les femmes continuent d'être les principaux producteurs dans le domaine alimentaire et jouent par conséquent un rôle important dans les secteurs de l'agriculture et des pêches. Leur rôle dans l'autonomie et la sécurité alimentaires au niveau des familles est vital. Plusieurs initiatives sont en cours, notamment un programme de soutien aux cultivateurs comportant une aide directe aux entreprises dirigées par des femmes.

Les tensions ethniques actuelles dans mon pays causent de grandes difficultés aux femmes et aux enfants des provinces de Guadalcanal et de Malaita, qui sont deux des principales îles du pays. Elles ont provoqué l'arrêt des approvisionnements en vivres; le rapatriement des femmes, des enfants et de leurs familles dans une autre province; la fermeture de cliniques et d'écoles, qui privent la population des services de santé et d'éducation, et des restrictions à la liberté de mouvement. Au moment où je parle, des femmes et des enfants pâtissent encore de ces tensions.

En ma qualité de Ministre de la jeunesse, j'ai appelé à la réconciliation dans mon message de Fête des Mères du 14 mai dernier. Les femmes de notre pays ont également organisé une importante conférence dans laquelle elles ont plaidé pour la paix et adopté un communiqué sur les questions qui nous préoccupent.

En raison des tensions ethniques et du chômage croissant, la pauvreté devient de plus en plus évidente, en particulier à Honiara, et les enfants sont les plus touchés. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Gouvernement met actuellement en place un projet de suivi et de planification pour les plus vulnérables.

Enfin, les mesures prises au niveau international pour relever les formidables défis de la mondialisation

et en engranger les bénéfiques doivent prendre en compte les préoccupations et les besoins des femmes. La promotion des femmes doit faire partie intégrante de nos efforts pour revitaliser la coopération internationale et pour relever ensemble les défis qui se posent. L'éducation nous paraît un élément clef d'une participation effective à la nouvelle économie mondialisée – de l'éducation primaire à l'éducation permanente. Elle est essentielle au développement durable, au progrès social et à la liberté humaine. Voilà pourquoi il est essentiel de renforcer le pouvoir d'action des femmes. Voilà pourquoi il est crucial d'éduquer toute la population. Voilà pourquoi il est indispensable d'éduquer la fillette à son futur rôle de mère.

L'idée qui anime mon gouvernement continuera d'être le partenariat dans le développement. Nous devrions être fiers que les hommes et les femmes travaillent ensemble à égalité. C'est ainsi qu'ils peuvent faire à notre pays de réels progrès.

Ma déclaration serait incomplète si j'omettais de parler de ma foi en ce Dieu qui nous a créés, vous et moi, qui nous a mis sur cette terre pour y être heureux. J'aimerais citer quelques-uns des mots que je préfère dans la Bible, et qui ne manquent jamais de me redonner force, courage et espoir, dans ma vie de femme d'aujourd'hui : « Celui qui a le Fils a la vie; celui qui n'a pas le Fils de Dieu n'a pas la vie. » (I Jean 5, 12) C'est là aussi ma conviction.

Pour finir, j'aimerais saisir cette occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies, ici, à New York, et tout particulièrement à son Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa conviction de l'importance égale des hommes et des femmes pour la survie et la paix des nations futures. Saisissons tous cette occasion pour nous engager de nouveau à faire triompher les principes de la Déclaration de Beijing et pour travailler collectivement à la pleine réalisation des objectifs du Programme d'action de Beijing au XXI^e siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Romaine Ndorimana, Ministre des affaires sociales et féminines du Burundi.

Mme Ndorimana (Burundi) : Au moment où les travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale sur l'évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing se tiennent ici, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'insigne honneur de vous transmettre, Mon-

sieur le Président, ainsi qu'à l'auguste assemblée ici présente, au nom du Gouvernement et du peuple burundais, les vœux de succès à ces assises. Mon souhait est que nous puissions, ensemble, parvenir à des conclusions pouvant recentrer le rôle et la place de la femme et qu'enfin elle puisse jouir des droits pour lesquels elle se bat depuis des années, mais que la société injustement lui refuse jusqu'à présent.

Le grand rendez-vous auquel nos pays étaient conviés il y a cinq ans à Beijing s'est déroulé dans un contexte mondial difficile, particulièrement en Afrique, continent qui reste le triste champion des guerres fratricides, dont les femmes et les enfants demeurent les premières victimes. Mon pays, le Burundi, figure hélas parmi les exemples de cette dérive. Or, sans la paix, il est illusoire de parler d'égalité et de développement, car l'absence de paix empêche la jouissance des droits les plus élémentaires.

C'est donc sur fond d'une crise sociopolitique profonde, déclenchée en 1993, que mon pays a participé et assuré le suivi de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, une crise que nous nourrissons l'espoir de voir se désamorcer prochainement avec la signature des accords de paix. Malgré les contraintes, un plan d'action national de suivi de Beijing a été élaboré et se réfère à six domaines jugés prioritaires pour le Burundi, à savoir la paix et la culture, la santé, l'éducation et la formation, la lutte contre la pauvreté, les droits de la femme et les mécanismes institutionnels chargés de sa promotion, ainsi que la communication. Il serait fastidieux d'énumérer toutes les réalisations entrant dans le cadre de cette évaluation. Très brièvement je dirai que :

En matière de paix, les femmes burundaises se sont organisées pour restaurer la cohabitation pacifique et se sont battues pour s'imposer comme partenaires essentiels dans la recherche d'une paix durable pour le Burundi.

Dans le domaine de la santé, des programmes et initiatives ont été menés en vue d'améliorer progressivement la vie de la mère et de l'enfant. Malheureusement, tous les efforts n'ont pas donné les résultats escomptés pour les raisons évidentes ci-dessus évoquées.

En ce qui concerne l'éducation et la formation, force est de constater que même si la législation ne consacre aucune discrimination à l'égard de la fille, des obstacles socioculturels continuent à l'empêcher d'aller à l'école ou l'amènent à la quitter très tôt.

Concernant la lutte contre la pauvreté, diverses initiatives d'encadrement des femmes au niveau local, organisées en groupements pour la production ont été entreprises par le Gouvernement, les agences des Nations Unies et les associations féminines. Ici comme ailleurs, les besoins à couvrir sont immenses car il s'agit de redynamiser un potentiel productif secoué par six ans de crise.

S'agissant des mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la femme, le Gouvernement burundais a déjà ratifié les conventions internationales garantissant l'égalité de l'homme et de la femme, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il est en train d'élaborer la loi sur la succession pour passer dans ce domaine du droit coutumier au droit écrit. Au niveau de l'égalité d'accès et de la participation des femmes à la prise de décisions, des actions soutenues de plaider sont menées par les femmes dirigeantes et nous pouvons affirmer que les questions sexospécifiques sont en train d'être prises en considération dans tous les contextes grâce aux efforts conjugués des femmes elles-mêmes.

Pour ce qui est de la communication, nous notons l'implication des femmes journalistes dans tous les domaines où la femme défend ses intérêts, ce qui a déjà modifié favorablement l'image médiatique de la femme.

Comme vous le constatez de façon fort résumée, le Burundi n'a pas couvert en totalité l'exécution du Programme d'action de Beijing pour les raisons évoquées ci-dessus, mais également à cause de l'embargo décrété injustement contre mon pays par les pays voisins du 31 juillet 1996 au 23 janvier 1999, dont les retombées néfastes se font encore sentir aujourd'hui même après sa suspension. Cette situation, aux conséquences multiformes, a annihilé les acquis durement obtenus et ce, dans tous les secteurs de la vie nationale. Par ailleurs, l'évaluation post-Beijing intervient dans un contexte mondial caractérisé par les inégalités sociales et l'accroissement de la pauvreté des pays en voie de développement.

Je ne saurais terminer mon propos sans attirer l'attention de la communauté internationale, en premier lieu celle des Nations Unies, sur l'urgence de la reprise de la coopération au Burundi pour soutenir ainsi de manière plus déterminée la femme burundaise en quête d'un mieux-être de son pays. Au plus fort de la crise,

ce sont les femmes, pour la plupart chefs de ménage, qui ont assuré la survie des populations en quittant les camps de personnes déplacées pour aller cultiver, car mon pays est essentiellement agricole, afin de nourrir les nombreux orphelins engendrés par la guerre et la pandémie du sida. Ces femmes ont donc besoin d'être soutenues pour ne pas donner l'impression d'être ignorées alors qu'elles consentent des efforts sur tous les fronts à la fois.

À notre avis, ces assises devraient être, entre autres, une occasion de poursuivre notre action pour renforcer la solidarité internationale notamment en direction des organisations féminines, proposer des mesures concrètes de nature à réduire le fossé entre les pays pauvres et les pays riches, bannir à jamais les discriminations de sexe et les violences faites aux femmes, arrêter des stratégies concrètes de promotion effective de l'éducation en faveur de la petite fille, consolider les acquis en matière de droits de la femme.

C'est sur ces humbles propositions que je réitère, Monsieur le Président, mes vœux de plein succès à ces assises dont les femmes attendent partout dans le monde qu'elles soient une occasion de relever les défis auxquels elles sont confrontées en ce début du nouveau millénaire.

Mme Al-Barwany (Oman) (*parle en anglais*) :
Au nom de la délégation du Sultanat d'Oman, j'ai l'honneur de faire part à l'Assemblée des progrès encourageants réalisés par l'Oman suite à la Conférence de Beijing et de réaffirmer notre attachement à son Programme d'action.

Le développement de l'Oman dans l'époque moderne a commencé en 1970, avec l'accession au trône de Sa Majesté le sultan Qaboos Bin Said. L'Oman est depuis passé d'une société essentiellement rurale à un État moderne prospère. En 1995, la condition des filles et des femmes avait connu une évolution notable, en particulier pour ce qui a trait aux indicateurs de base de la qualité de vie. Le processus d'examen qui s'est déroulé avant la Conférence de Beijing a souligné la nécessité d'accorder davantage d'attention aux filles et aux femmes et de les considérer de plus en plus comme des partenaires actives dans la vie publique. On a donné la priorité à certains aspects tels que la meilleure prise en compte des femmes dans les données, le statut individuel, ou la participation à la vie sociale, économique et politique. Nous avons accordé une place essentielle à l'examen et à l'amélioration nécessaires des

politiques et des structures d'appui favorables aux femmes et aux filles. Suite à cela, le cinquième plan quinquennal de l'Oman, élaboré avant la mise au point définitive du Programme d'action de Beijing, avait abordé de manière active plusieurs questions concernant les femmes.

J'aimerais évoquer à présent un certain nombre de réalisations importantes accomplies par l'Oman. Dans le domaine des soins de santé et de la qualité de vie, on a pu observer une diminution des taux de mortalité et un accroissement de l'espérance de vie grâce à l'universalisation de l'accès aux services de santé maternelle et infantile. Des campagnes d'éducation en matière de santé ont débouché sur un programme d'espacement des naissances, ce qui a entraîné une diminution du taux de fécondité, qui est passé de 7,8 à 4,7 % au cours de ces cinq dernières années. L'augmentation marquée du taux d'utilisation des contraceptifs, qui est aujourd'hui de 40,4 %, et l'élévation de l'âge du mariage des femmes ont eu un impact sur la réduction du taux de croissance démographique. On a de même observé des progrès considérables pour les filles en ce qui concerne l'accès à l'éducation et aux connaissances; en 1997-1998, les filles représentaient 48,5 % de l'ensemble des scolarisés. Les filles sont nombreuses à poursuivre des études supérieures, et elles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons dans de nombreux domaines. Des progrès similaires ont été enregistrés dans le taux d'alphabétisation des adultes grâce aux efforts réalisés pour renforcer les programmes d'alphabétisation s'adressant aux femmes, en particulier dans les zones rurales. Plusieurs activités, notamment des ateliers, la réformes des programmes et des campagnes de communication, ont permis de sensibiliser davantage aux problèmes que connaissent les femmes.

La ratification par le Sultanat de la Convention relative aux droits de l'enfant en 1996 a renforcé l'attention accordée aux filles, et des campagnes d'information ont été organisées par la suite pour mieux faire connaître et promouvoir les droits des enfants. L'accroissement de la participation des femmes dans tous les domaines du développement national a été activement encouragé par des déclarations publiques faites par des personnalités du rang le plus élevé et l'intérêt manifesté en ce sens par le Gouvernement, ce qui a conduit à l'adoption de règlements en faveur des femmes dans la fonction publique, qui encouragent et créent des possibilités de formation pour les femmes.

Des initiatives prises en vue de renforcer la participation des femmes sur le marché du travail ont donné des résultats concrets. Ainsi, la fonction publique comptait 26 % de femmes en 1998 contre 19 % en 1994, et plusieurs femmes ont été promues à des postes de direction. Bien que les femmes travaillent encore en majorité dans les secteurs de la santé et de l'éducation, on les retrouve depuis peu dans des domaines tels que l'ingénierie, le marketing ou les finances, ce qui leur donne un meilleur accès à l'emploi dans le secteur privé. Les programmes de formation et les initiatives de lutte contre la pauvreté mis en place par le Gouvernement portent essentiellement sur le renforcement de l'indépendance économique des femmes grâce à des activités rémunératrices et un accès facilité aux prêts à taux réduits. Les mesures prises en vue de développer les compétences des femmes ont permis à celles-ci de s'intégrer dans différents domaines d'activité, y compris la création d'entreprise.

Pour ce qui est de la participation et de la prise de décision, le Conseil d'État et le Conseil consultatif comprennent des femmes depuis leur création. Aujourd'hui, je suis fier de pouvoir dire que 29 femmes se sont portées candidates aux prochaines élections au Conseil consultatif, et nous avons bon espoir que leur représentation accrue reflétera une plus grande participation des femmes. Je m'empresse d'ajouter que le droit de vote pour le Conseil consultatif a déjà été octroyé aux femmes omanaises.

Des efforts concertés ont été déployés en vue d'assurer une participation élargie des femmes à la prise de décision au niveau local pour les questions intéressant les communautés. Le secteur organisé des organisations non gouvernementales en est encore à ses balbutiements en Oman. Cependant, des mesures prises en vue d'élargir leur champ d'activités et de renforcer leurs capacités de gestion ont entraîné une augmentation du nombre d'associations de femmes, qui sont passées de 17 à 25 au cours des cinq dernières années. Un grand pas en avant a été réalisé en ce sens avec la création du Comité de coordination du bénévolat féminin, qui joue un rôle essentiel dans la coordination, la planification et la recherche en matière de questions touchant la condition féminine.

Les dispositions constitutionnelles et juridiques en faveur des femmes encouragent une plus grande participation des femmes dans la vie publique et privée. Conformément aux principes de la charia, l'égalité entre les sexes constitue un principe essentiel de la loi

fondamentale de l'État omanais et de la loi sur le statut individuel. En élaborant ces législations, on a accordé une attention particulière au renforcement du pouvoir d'action des femmes grâce aux droits que leur accorde la charia, ce qui a permis de réaliser des progrès importants dans la promotion des principes consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Bénéficiant d'une direction éclairée ainsi que d'un appui et d'une volonté politiques solides, les femmes omanaises n'ont plus qu'à saisir les occasions qui leur sont offertes.

En cinq ans, on peut accélérer le développement d'un pays ou perdre son temps. En ce qui concerne le Programme d'action de Beijing, l'expérience de l'Oman a donné bien des satisfactions. Toutefois, il faut reconnaître que nous devons encore oeuvrer pour appuyer et consolider nos réalisations.

Afin de s'attaquer aux problèmes en suspens inscrits à notre ordre du jour, nous avons conçu des mesures à prendre à l'avenir pour remédier aux lacunes des statistiques nationales; pour modifier les perceptions du rôle joué par les femmes; ou encore pour sensibiliser davantage aux concepts relatifs à l'amélioration de la qualité de vie ou aux options productives. L'amélioration de la qualité de l'éducation et son adaptation aux filles constituent une priorité, et une attention particulière est accordée à l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes et des filles.

De nouveaux défis socioéconomiques se font jour alors même que l'évolution des modes de vie conduit à une accélération rapide de l'urbanisation et de la consommation. Des campagnes d'information directe ont été mises au point pour multiplier les possibilités de développement pour les femmes rurales dans ce contexte, et le renforcement des capacités assume, d'une manière générale, un rôle plus important.

Pour assurer la durabilité des progrès réalisés et pour consolider ces derniers à l'avenir, le Gouvernement du Sultanat d'Oman est résolu à poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et à travailler en coopération avec les organes compétents du système des Nations Unies afin de bâtir un avenir plein de promesses pour les femmes de l'Oman et celles du reste du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Jarmila Moravec de Cer-

ruto, Vice-Ministre de la parité entre les sexes et des affaires de la famille de la Bolivie.

Mme Moravec de Cerruto (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je souhaiterais d'emblée vous féliciter, au nom de mon pays et de mon gouvernement, d'avoir été élu pour diriger nos débats à l'occasion de cet événement important qu'est la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

Dans un contexte mondial marqué par des changements vertigineux et contradictoires qui rendent difficiles l'appréhension de la réalité, les femmes du monde se sont réunies ici pour faire part des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action mondial, approuvé sans réserve par 189 pays.

Ces cinq dernières années, la lutte des femmes pour parvenir au respect de ces droits fondamentaux a évolué dans un cadre de mondialisation où la pauvreté s'accroît à cause d'une répartition et d'une concentration injuste des revenus, étant donné que 15 % de la population mondiale détiennent 85 % de ces revenus, et que donc 85 % de cette population ne vit qu'avec les 15 % restants. Malheureusement, il en va de même pour ce qui est des ressources et de la richesse nécessaire au développement. Telle est la tragique différence entre les pays riches et les pays pauvres. Comme l'a dit le Ministre des relations extérieures de Bolivie au cours du débat général de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, la mondialisation est une menace pour les pays les moins développés car la pauvreté, le chômage et la corruption se sont également mondialisés sur une large échelle.

Dans ce cadre général relativement négatif et malgré les progrès obtenus en ce qui concerne la réalisation de la citoyenneté pleine et entière des droits des femmes et de leur développement, il nous faut admettre que les obstacles qui restent encore à surmonter sont fort nombreux. L'application du Programme d'action de Beijing exige davantage de volonté politique, des ressources économiques et financières accrues et une mise en place plus poussée des capacités institutionnelles.

Aujourd'hui, rares sont ceux qui ne connaissent pas l'existence des droits de la femme et personne ne peut mettre en doute la contribution des femmes au développement des nations. Nous sommes également convaincus que l'obstacle majeur pour les pays en dé-

veloppement réside dans les limitations économiques et politiques de nos États en matière d'application de programmes sociaux durables, qui garantissent non seulement la réduction de la pauvreté, mais aussi l'incorporation effective d'une perspective sexospécifique dans les politiques, dans les droits de la femme, comme étant une condition non négociable et inhérente à un nouveau type de développement humain.

En Bolivie, les actions entreprises par le Gouvernement pour créer les conditions propices à l'émancipation des femmes et à assurer le plein exercice de leurs droits et leur accession au pouvoir ont contribué à l'élaboration de politiques publiques, sans que cela soit pour autant à un degré suffisant pour intégrer pleinement les femmes à toutes les étapes du développement avec la même égalité des chances.

Dans cet environnement de profond changement dans le rapport entre l'État et la société civile, des efforts et ressources sont mis en oeuvre pour surmonter les inégalités entre les sexes. La mobilisation des femmes boliviennes, l'institutionnalisation des questions concernant les femmes dans la structure de l'État ouvrent de nouvelles perspectives dans différentes parties de la société, accordant une importance particulière à un domaine qui participe du renforcement de la démocratie et garantit un développement fondé sur l'égalité et la diversité.

Dans l'application des objectifs du Programme d'action, nous avons obtenu des résultats importants dans les domaines juridique, légal et normatif. Au niveau de l'État, la recherche de l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation se traduit essentiellement par l'incorporation de la question dans tous les aspects de la réforme éducative, en donnant une valeur critique au rôle des hommes et des femmes dans les divers secteurs de la vie et en soulignant le plein développement de leur potentiel. Le plan stratégique de santé comprend des programmes et des projets spécifiques en matière de santé sexuelle et de reproduction. L'offre d'une assurance « santé de base » pour couvrir les fausses couches et les six premiers mois de la grossesse a été un progrès fondamental permettant de réduire le taux de mortalité.

La violence n'est plus une affaire privée; elle relève maintenant de la politique publique. La loi contre la violence familiale ou domestique et le décret suprême sur l'égalité des chances pour les hommes et les femmes formule le cadre légal et définit comme une

question d'ordre public la violence à l'intérieur de la famille et la discrimination fondée sur le sexe. De même, le Plan national de prévention et d'élimination de la violence contre la femme, considéré comme la stratégie nationale, établit des services intégraux pour la prévention et une attention globale aux femmes exposées à la violence.

Dans le but stratégique de parvenir à un accès égal et durable des femmes aux structures de pouvoir et de leur assurer la permanence à ces postes, des lois spécifiques ont été introduites dans les organisations nationales légales, y compris dans le code électoral et les lois régissant les partis politiques et les municipalités. Cela a entraîné une augmentation substantielle de la participation des femmes dans les conseils municipaux, qui est passée de 9,5 % en 1995 à 42,1 % en 1999.

De tels succès ont été obtenus en particulier dans le domaine juridique, mais les pratiques culturelles n'ont pas évolué dans le même sens. La Bolivie souhaiterait donc faire les propositions suivantes à la présente session extraordinaire. Afin de parvenir à une meilleure mise en oeuvre à moyen terme du Programme d'action de Beijing, nous considérons qu'il est essentiel de ratifier le consensus atteint en 1995 au niveau mondial et d'incorporer les facteurs régionaux issus des processus d'évaluation. Dans ce domaine, la Bolivie souhaite affirmer très clairement son adhésion aux accords auxquels sont parvenus la huitième Conférence régionale sur la femme d'Amérique latine et des Caraïbes tenue à Lima en février de cette année.

Il importe au plus haut point que les États qui n'ont pas encore signé le Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes le fassent dans les plus brefs délais. C'est ainsi seulement que nous pourrons faire preuve d'une détermination et d'une volonté politique plus ferme de combler l'écart entre l'égalité formelle et l'égalité de fait, afin que les femmes puissent jouir pleinement et effectivement de leurs droits.

Nous engageons les pays développés à mettre tout en oeuvre pour assurer une répartition juste et équitable des richesses mondiales et nous invitons les pays en développement de notre région et du reste du monde à développer un courant de pensée et d'action qui implique souveraineté et autodétermination pour nos nations.

Tant que des mères meurent pour des raisons faciles à éviter, tant que persistent la ségrégation fondée sur le sexe et la violence sous ses diverses formes et expressions, tant que l'on justifie des pratiques culturelles et religieuses, telles que la mutilation génitale, qui portent atteinte aux droits fondamentaux de la femme, nous ne pourrons pas parler d'égalité, de développement et de paix.

Enfin, nous invitons tous les peuples du monde, les gouvernements et en particulier, les femmes du monde entier, à unir leurs efforts pour éliminer les obstacles rencontrés au cours de ces cinq dernières années, dans l'espoir de commencer un nouveau millénaire d'une manière qui nous mène à l'édification de sociétés toujours plus démocratiques, plus justes et plus équitables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Aksoltan Ataeva, Chef de la délégation du Turkménistan.

Mme Ataeva (Turkménistan) (*parle en russe*) : Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à tous les représentants de la présente session et à tous ceux qui ont contribué à faire avancer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Je leur souhaite plein succès à l'avenir.

Après avoir obtenu l'indépendance de notre pays et réfléchi sur notre histoire et nos traditions en les rattachant aux structures de la réalité actuelle, nous avons élaboré notre propre modèle d'État en tenant compte de la mentalité nationale et des traditions des Turkmènes, ainsi que des principes universels de l'humanité. Ces éléments ont servi de fondement pour édifier un État laïc, démocratique et régi par le droit, un Turkménistan indépendant et neutre.

Les questions ayant trait à la famille et au statut économique et social des femmes occupent une place particulière dans notre pays. Elles ont acquis une nouvelle place et une plus grande importance sous l'influence des processus de modernisation en cours dans le monde entier. En dépit de la diversité et de la complexité exceptionnelle des tâches auxquelles doit faire face notre nouvel État indépendant, le Président Saparmurat Niyazov et le Gouvernement ont fait des problèmes des femmes et de leur statut, de l'aide à la maternité et de la protection de la famille des priorités absolues de la politique du Gouvernement.

Le développement de toutes les institutions sociales, qu'il s'agisse de l'administration publique ou des organisations scientifiques et sociales, et la poursuite de la démocratisation de la société sont étroitement liés à l'égalité des femmes. Le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a été mis en oeuvre dans le cadre de plusieurs programmes nationaux portant sur l'éducation, la santé, et le statut économique et social des femmes au Turkménistan. La Constitution et les lois nationales octroient aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines de la vie économique, politique, culturelle et sociale. Ces instruments garantissent aux femmes des droits non seulement égaux mais souvent préférentiels.

M. Jordán-Pando (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.

Au cours de son histoire, le peuple turkmène a respecté l'autorité de l'institution familiale, c'est pourquoi la dissolution de la famille est considérée comme un événement exceptionnel. La famille aide à ériger les principes moraux élevés qui font partie des traditions du peuple turkmène : la modestie, l'effort et le respect de la mère et des anciens dans la famille.

Les lois nationales accordent aux femmes des chances égales de réaliser leurs aspirations, tant dans la conduite des affaires de l'État que dans les domaines public et économique. Les élections de 1999 aux Medjlis et dans les organes de pouvoir locaux témoignent des processus démocratiques en cours dans le pays. Les résultats de ces élections font apparaître une représentation de 26 % des femmes sur l'ensemble des élus.

En décembre 1995, le Turkménistan a adopté la Déclaration sur les obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme et des libertés et il a aligné sa législation sur les instruments internationaux en ratifiant et en adhérant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Convention sur les droits politiques de la femme et à d'autres documents. Le système des règles garantissant le statut juridique des femmes est fondé sur le principe démocratique de la primauté du droit. Ce principe cardinal d'une société démocratique constitue un élément indispensable pour réaliser l'égalité entre tous les citoyens, hommes et femmes.

Le Turkménistan a mis en place un système élargi et varié d'avantages matériels et de prestations sociales pour appuyer la maternité et l'enfance, les femmes ayant une famille nombreuse et les mères célibataires

en octroyant des allocations sociales aux familles nombreuses, en assurant la vente de produits alimentaires à des prix subventionnés, la gratuité de l'électricité, du gaz et de l'eau, en abaissant autant que possible les loyers, en offrant un enseignement secondaire et supérieur gratuit, en accordant des congés de maternité supplémentaires, des congés payés pour la garde des enfants, etc. L'État alloue 40 à 50 % de son budget aux questions sociales pour améliorer l'efficacité des programmes sociaux.

Des progrès considérables ont été réalisés pour ce qui est de l'éducation des femmes; 98 % d'entre elles reçoivent un enseignement et elles sont plus de 41 % à suivre un enseignement supérieur. L'accès à l'enseignement est ouvert à tous car il est gratuit. Alors que la propriété privée et les entreprises se développent dans le pays, il devient nécessaire d'enseigner aux femmes les éléments de base du commerce, des nouvelles technologies et des formes d'enseignement non traditionnel. À cette fin, de nombreuses écoles de commerce et des cours ont été créés, y compris des cours d'informatique. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau national pour les femmes dans le développement apportent une aide précieuse dans ce domaine.

Le système national de santé publique qui est presque entièrement financé par le budget de l'État, assure l'exécution de la plupart des programmes touchant à tous les aspects de la santé des femmes, notamment le Programme de santé publique, des programmes de protection de la maternité et de l'enfance, des programmes menés conjointement avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population, qui visent avant tout à promouvoir un mode de vie sain, à prévenir les maladies et à encourager l'allaitement maternel et la santé en matière de reproduction. Nous apprécions au plus haut point les activités et l'aide que nous offre l'ONU pour traiter des questions ayant trait aux besoins particuliers des femmes.

L'environnement est l'un des facteurs les plus importants pour améliorer la santé de la population. Le Gouvernement de mon pays a adopté un programme pour approvisionner la population en eau potable et l'exécution suivie de ce programme a contribué à réduire l'incidence des maladies infectieuses et à éliminer les sources d'infection, ce qui a permis de réduire la mortalité infantile.

Nous ne pouvons pas considérer que le problème du rôle et de la place des femmes dans la société contemporaine est entièrement résolu dans notre pays. La transformation radicale du système social et le changement des directives sociales et des facteurs d'encouragement ont donné lieu à certaines difficultés. La participation des femmes à des processus complexes, leur rôle actif dans l'édification d'une société démocratique et l'administration saine du pays exigent un niveau élevé de connaissances sociales et juridiques et supposent que l'on adopte un comportement positif pour aider les femmes à lutter contre les anciens stéréotypes concernant leur rôle et la place qu'elles occupent au sein de la famille et dans la vie sociale.

Le mouvement social des femmes, formé dans le cadre des nouvelles conditions démocratiques, contribue au renforcement du rôle public et de l'autorité des femmes. Il travaille en liaison avec les organisations non gouvernementales, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Agency for International Development des États-Unis, et coopère avec les organisations internationales de femmes.

En réaffirmant son attachement au Programme d'action de Beijing, M. Saparmurat Niyazov, Président du Turkménistan, oriente la politique de renforcement du rôle des femmes dans la société en vue de réaliser ces objectifs. Il a dit que notre peuple respecte sincèrement l'honneur et la dignité de nos femmes, et nous avons le devoir, à l'égard des mères, des veuves et des filles, d'assurer la dignité, la stabilité et la prospérité de nos femmes.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à Mme Rosalyn Hazelle, Secrétaire permanente du Ministère des communautés, du développement social et des affaires sexospécifiques de Saint-Kitts-et-Nevis.

Mme Hazelle (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Kitts-et-Nevis, je saisis cette occasion pour féliciter le Président de la façon dont il dirige cette session extraordinaire de l'Assemblée. Je suis sûre que grâce à son expérience et à son talent, nos travaux seront couronnés de succès.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à la Commission du statut de la femme et à la Division de la promotion de la femme pour leurs efforts inlassables

visant à convoquer cette très importante session extraordinaire. Cette session permet d'évaluer en temps opportun les mesures prises pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing et réaffirmer les engagements pris par mon gouvernement.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis est attaché à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et désireux d'assurer en priorité l'égalité entre les sexes, le développement et la paix dans notre pays. Il a donc procédé, avec l'aide de la société civile, à l'examen approfondi du statut des femmes. Cela s'est fait en vue de déterminer la façon dont nos politiques et lois encouragent l'égalité entre les sexes, et cet examen a été engagé sur la base d'une approche fondée sur les droits. Ce processus d'examen a mis en lumière des acquis considérables dans l'élimination de diverses formes de discrimination directe en ce qui concerne l'accès des femmes à l'éducation, à la santé, à la sécurité sociale et leur soutien et participation au processus électoral. Des insuffisances sur les plans législatif et politique ont également été mises en relief dans des domaines tels que la violence contre les femmes et la pauvreté.

Parmi les domaines décisifs identifiés dans le Programme d'action de Beijing, notre gouvernement a concentré son attention sur les points suivants : la violence contre les femmes et les filles, les femmes et la pauvreté, les mécanismes institutionnels de promotion des femmes, la santé des femmes, et les femmes dans les fonctions de direction et de prise de décision.

À la suite de cet examen, un plan de développement intégré a été élaboré et rattaché au programme de planification macroéconomique. À travers ce plan quinquennal, mon gouvernement s'est engagé à procéder à une analyse et à une planification tenant compte des sexospécificités dans tous les programmes et politiques de développement.

Pour assurer une approche coordonnée et systématique face aux programmes et politiques soucieux d'égalité entre les sexes, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a mis en oeuvre un système de gestion, donnant lieu au renforcement et à l'officialisation des liens entre le Ministère des questions féminines et les autres ministères. Ce système de gestion, fondé sur la parité hommes-femmes, a facilité la formation de décideurs et de planificateurs en programmation et en analyse des questions sexospécifiques, et il continue de jouer un rôle majeur dans la mise en place de capacités

institutionnelles au sein du Ministère des questions féminines. Cela s'est fait avec l'aide du Secrétariat du Commonwealth et a bénéficié d'un environnement favorable et, surtout, d'une volonté politique. En fait, notre mise en oeuvre de l'Initiative « Budget des sexospécificités » du Secrétariat du Commonwealth, qui tend à évaluer l'impact différentiel potentiel sur notre budget national, a été lancée par notre Premier Ministre, en sa qualité de Ministre des finances.

Sachant que les femmes avaient besoin d'être mises à même d'articuler leurs besoins et préoccupations, mon gouvernement a lancé une campagne pour accroître la participation des femmes à tous les niveaux. Cette campagne a permis d'assurer une formation aux femmes à travers des moyens éducatifs et autres et ce, pour renforcer leur capacité et compétences à exercer un rôle dirigeant et pour accroître la prise de conscience de l'opinion publique sur cette question. Cet engagement a abouti à augmenter substantiellement le nombre de femmes occupant des postes supérieurs dans la fonction publique.

S'agissant de la violence contre les femmes et les filles, des amendements législatifs ont été promulgués, aggravant les sanctions pour toute forme d'abus sexuel. Ce fait juridique nouveau reflète une prise de conscience générale quant à la gravité de tels abus. Cette année, la loi sur la violence familiale a été adoptée par notre Parlement. Elle accroît les options légales offertes aux femmes et permet l'accès aux juridictions en vue de trouver une protection en cas de violence familiale.

Ces deux progrès dans le domaine de la violence contre les femmes et les filles sont l'expression concrète de l'engagement de mon gouvernement d'assurer aux femmes et aux filles la pleine protection de la loi contre toute forme de sévices, que ce soit dans le domaine public au privé.

Les réformes juridiques sont plus efficaces lorsqu'elles s'accompagnent de changements dans la culture et les attitudes des citoyens et du personnel des administrations publiques. À cette fin, mon gouvernement a institué des modules obligatoires tenant compte de la parité entre les sexes concernant les droits fondamentaux et la violence contre les femmes et filles dans le cadre des programmes de formation de la police. En outre, nous assurons la formation du personnel de santé, de conseillers et de travailleurs s'occupant des enfants, en vue de les aider à fournir aux victimes

de violences des services d'appui tenant compte des sexospécificités.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a aussi, tout particulièrement, cherché à étoffer les programmes et services de santé en matière de reproduction destinés à toutes les femmes. Face à l'incidence relativement élevée des cancers du sein et des cancers du col de l'utérus dans la région des Caraïbes, il a été décidé de mettre en place des examens des seins et des tests de dépistage des cancers du col de l'utérus.

Les mères adolescentes peuvent reconnaître notre attachement à la santé en matière de reproduction des femmes et des filles, ainsi qu'à leurs droits et aux services qui leur sont destinés, par la détermination dont fait preuve le Gouvernement d'éliminer les comportements discriminatoires face à la fréquentation scolaire.

Mon gouvernement s'est efforcé de répondre à la demande de logements créée par les catastrophes naturelles en construisant 1 200 unités d'habitation depuis 1995, dont la plupart ont été attribuées à des femmes.

Nous voudrions à cette occasion demander à la communauté internationale de tenir compte de la vulnérabilité économique et physique des petits États insulaires en développement, tant dans la formulation des indices de développement que dans la coopération internationale.

Si mon gouvernement continue de relever le défi que représentent l'élimination de toutes les formes de discrimination sexuelle et la promotion de l'équité et de la justice sociales, il le fait avec des ressources économiques limitées. Nous tenons à faire écho aux préoccupations – exprimées pour certaines dans l'Accord de Lima – selon lesquelles la mondialisation économique, la dette extérieure et l'effritement des marges commerciales de préférence ont eu des répercussions négatives sur la vie et la condition des femmes, en particulier de celles qui vivent dans les petits États insulaires en développement. Nous demandons que les préoccupations liées à ces facteurs, qui influent sur les pays en développement en général et sur ceux de la communauté des Caraïbes en particulier, soient incorporées aux délibérations qui auront lieu au cours du Sommet du Millénaire.

À l'évidence, la progression de la justice sociale et de l'égalité entre les sexes a apporté certains acquis concrets. Il reste toutefois des défis à relever, dont beaucoup sont liés à la nécessité de changer les rap-

ports entre les sexes sur le plan culturel. Nous croyons comprendre que les causes premières des violences contre les femmes et du partage inégal des responsabilités familiales sont directement liées à l'édification de formes de masculinité qui privilégient les comportements de domination et de puissance par rapport aux comportements pacifiques.

Au cours de cette année du millénaire, nous attendons avec intérêt de voir adopter des initiatives et des programmes nouveaux qui permettront de progresser encore vers les objectifs du développement, de l'égalité entre les sexes et de la paix.

Pour terminer, j'aimerais redire les mots du Secrétaire général :

« Nous ne sommes pas sur cette planète en invités. Nous y sommes à demeure ». (A/S-23/PV.001)

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abylabek Asankanov, membre du Cabinet du Président du Kirghizistan.

M. Asankanov (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Au nom de ma délégation, je tiens à féliciter S. E. M. Theo-Ben Gurirab de son accession à la présidence de cette historique session extraordinaire sur l'égalité entre les sexes, le développement et la paix. Je voudrais exprimer l'espoir que, sous sa direction avisée, cette session sera couronnée de succès.

Je tiens également à adresser des remerciements tout particuliers au Comité préparatoire pour les énormes efforts qu'il a déployés au cours du processus extrêmement difficile de préparation de la session. Le principal objectif de cette importante session est d'examiner et d'évaluer globalement les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de Beijing et de veiller à ce que les engagements pris par les États Membres soient pleinement mis en oeuvre.

Le XXe siècle a été une période de transformations sociales et de bouleversements politiques sans précédent, qui se sont tous déroulés à grande échelle, avec des répercussions quasi-immédiates. Les femmes du Kirghizistan, comme toutes celles de l'Asie ont, dans un laps de temps relativement court, traversé toutes sortes d'événements sans précédent et lourds de conséquences à long terme.

Les femmes du Kirghizistan jouent un rôle majeur dans la vie des familles et elles ont fait preuve de beaucoup d'adresse et d'habileté face aux difficiles problèmes liés à la vie sociale. C'est avec fierté que je puis dire ici aujourd'hui que la Kurmanjan Datka – « Reine Alai » et fameux gouverneur kirghize – était respectée par tous les dirigeants étrangers qu'elle a rencontrés au cours de son règne, y compris Kokand Khan, gardien des normes musulmanes au XIXe siècle. À cette époque, il paraissait stupéfiant qu'une femme puisse gouverner un territoire aussi immense que la vallée de Ferghana, qui englobe les régions de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Kirghizistan.

Avec son accession récente à l'indépendance, sa transition vers une économie de marché et la démocratisation de sa société, le Kirghizistan a connu une réorganisation fondamentale et radicale de ses structures sociales. Les femmes du Kirghizistan connaissent actuellement une situation socioéconomique extrêmement difficile. Des mesures sont activement entreprises pour éliminer la pauvreté et le chômage et pour attirer plus de femmes dans la sphère sociale.

Les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing de 1995 jouent un rôle majeur dans la promotion de la condition féminine. Un certain nombre de mesures radicales et stratégiques ont été adoptées par le Gouvernement à cette fin.

Par décret du Président de la République kirghize, Askar Akayev, l'année 1996 a ainsi été proclamée Année de la femme; et le programme national « Ayalzat » – mot qui signifie « femmes » a été finalisé et approuvé. Ce programme prévoit des obligations dans chacun des 12 domaines critiques et une aide budgétaire du Gouvernement pour leur mise en oeuvre. En outre, des centres d'initiative féminine pour la mise en oeuvre du programme « Ayalzat » ont été mis sur pied dans diverses régions du Kirghizistan.

Le Comité d'État pour les affaires familiales, féminines et de la jeunesse, créé par le Gouvernement de la République kirghize, inclut dans ses structures le tout nouvel Institut des femmes. Des Comités pour les questions familiales et féminines ont été mis en place au sein des deux Chambres du Parlement. Cinq conventions internationales sur les questions féminines, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ont été ratifiées.

Des audiences parlementaires ont été organisées sur les questions féminines et, dans le domaine législa-

tif, une étude a été faite sur un projet concernant l'égalité des sexes – autrement dit, les bases juridiques de la promotion des femmes sont en train d'être mises en place. Depuis 1998, une nouvelle étape a été entamée dans le processus d'instauration de l'égalité entre les sexes : le Président de la République kirghize a mis en place le Conseil national sur la parité hommes-femmes.

Dans les cinq dernières années, plus de 100 organisations non gouvernementales de femmes ont été créées, dont beaucoup jouent maintenant un rôle au niveau international. Un certain nombre de conférences et de séminaires sur les droits de l'homme sont organisés, avec le soutien actif du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organisations internationales. Des facultés, des départements, des écoles et des centres de recherche sur les questions de sexospécificité ont été créés.

En 1999, le Kirghizistan a ponctuellement remis au Secrétaire général de l'ONU son premier rapport national sur la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En 2000, le Kirghizistan est devenu membre de la Commission de la condition de la femme de l'ONU.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude aux organisations internationales – le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, entre autres – qui apportent un soutien considérable aux femmes kirghizes et s'emploient à mettre en place les principes de l'égalité entre les sexes.

Un nouveau mode d'interaction fait peu à peu son apparition au sein de la population kirghize du fait de la transition vers une économie de marché. La culture des affaires et des finances se développe, l'envie de travailler à son compte se répand et la dépendance par rapport à l'État diminue.

Une grande transformation s'est produite en raison de l'insécurité économique au cours de cette période de transition au niveau de la psychologie et de la culture, en particulier dans l'esprit des femmes.

Pour renforcer le statut des femmes, le Gouvernement kirghize et la société civile ont adopté des me-

sures générales et concrètes. Nous comprenons bien que c'est aux dirigeants de chaque pays qu'il incombe de s'occuper de la population et des femmes en tant qu'élément de la société. Mais il arrive parfois qu'un pays ne puisse surmonter ses problèmes par lui-même.

À cet égard, je voudrais mentionner que l'année dernière, des extrémistes religieux se sont brusquement infiltrés à la frontière de notre pays et ont pris des otages locaux et étrangers. Ils ont tué des civils japonais et kirghizes et ont occupé une partie de notre territoire. Tous ces événements se sont déroulés dans la région de Batken. En raison des événements de Batken, les conditions économiques et sociales se sont aggravées au Kirghizistan. Le conflit de Batken a fait des douzaines de veuves et d'orphelins qui ont subi des pertes intolérables et des dégâts irréparables.

De nouvelles difficultés sont apparues notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi, et je dois admettre que la démocratie vulnérable récemment établie au Kirghizistan ne dispose pas des ressources suffisantes pour surmonter ces problèmes. Nous avons donc besoin d'un large appui de la communauté internationale pour relever ces défis.

Malgré toutes les difficultés auxquelles nous faisons face aujourd'hui, le Gouvernement de mon pays continuera ses efforts pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing. La mise en oeuvre des réformes économiques et politiques au Kirghizistan tiendra compte de la réalisation de l'égalité entre les sexes et de l'égalité de chances.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de l'Équateur, S. E. Mme María Isabel Baquerizo de Noboa.

Mme Baquerizo de Noboa (Équateur) (*parle en espagnol*) : La quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en septembre 1995 a eu pour objectif la révision et l'actualisation des stratégies visant la promotion de la femme. L'Équateur a assumé cet engagement de façon résolue et a tenu compte des demandes des femmes pour élaborer le plan d'égalité des chances pour la période de 1996 à 2000. Il s'agit là de l'instrument technique multisectoriel qui guide toutes les politiques publiques visant à promouvoir le développement de programmes et de projets en faveur des femmes et des fillettes.

En ce qui concerne les mécanismes institutionnels, on a créé le Conseil national des femmes qui est affecté à la présidence de la République, ce qui place cette instance au niveau politique le plus élevé. Elle se compose d'ailleurs de représentants du Gouvernement et de la société civile. Il convient de souligner l'étroite relation qui existe entre l'État et les mouvements en faveur des femmes car ils favorisent ensemble le développement de la femme et le bien-être de leurs familles. Cet effort commun a obtenu son succès le plus significatif après les négociations politiques extraordinaires qui ont permis que la grande majorité des droits collectifs spécifiques de la femme soit incorporée dans la nouvelle constitution de la République, en vigueur depuis 1998.

La crise que le pays traverse actuellement affecte tout particulièrement les femmes équatoriennes, car elle diminue leurs options de survie et de bien-être personnel. C'est là l'un des obstacles majeurs qui entrave le processus de développement centré sur la personne et qui met en danger les progrès obtenus dans la réalisation de l'égalité entre les sexes.

C'est pourquoi le Gouvernement actuel est en train de mettre en oeuvre un plan social d'urgence qui a des politiques bien définies et dont les principaux bénéficiaires sont les femmes des secteurs les plus pauvres de la société. Le plus grand effort, qui vise à surmonter l'un des défis les plus redoutables, est concentré sur les politiques et les programmes d'emploi et de création de revenu, d'amélioration de l'accès des femmes des campagnes et autochtones aux ressources et sur le renforcement des mouvements et des organisations de femmes.

Malgré les problèmes actuels, depuis 1995 des résultats importants ont été obtenus en ce qui concerne les droits de la femme dans le domaine législatif, et diverses politiques au profit de la femme ont été arrêtées. On a renforcé les mécanismes de participation de la société civile concernant la formulation, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques ayant trait aux questions de parité. L'organe régulateur de ces mécanismes est le Conseil national des femmes, qui renforce le statut civique de la femme et consolide d'importants processus garantissant l'équité qui ont été mis en oeuvre durant cette période.

Je voudrais souligner que dans cette nouvelle initiative s'inscrit l'application et la mise en marche à brève échéance de la loi sur la maternité gratuite, qui

prévoit une attention médicale prénatale et postnatale pour les mères, ainsi qu'au moment de l'accouchement, et des soins médicaux pour les enfants de la naissance à l'âge de 5 ans. Nous pensons ainsi réduire la mortalité maternelle et infantile, permettre à la femme d'exercer son droit à être suivie dans un centre médico-social pour avoir l'assurance de mener sa grossesse à bon terme, reconnaître le rôle important que joue la femme dans le soin et la protection de ses enfants, protéger la famille comme base de la société et, en outre, détecter les maladies telles que le cancer et le sida.

Nous avons également appliqué la loi sur les quotas politiques qui exige que les femmes représentent 30 % des candidats inscrits sur les listes électorales pour les charges publiques. Cet objectif très important donnera lieu, j'en suis sûre, à une nouvelle direction et à de nouvelles pratiques politiques en Équateur pour renforcer la démocratie.

Il y a actuellement dans le pays 22 centres de la femme répartis dans toutes les provinces. Ils prennent modèle sur les organisations non gouvernementales, et leur travail est consolidé avec l'aide technique permanente du Conseil national des femmes et mené sous l'égide d'un ministère. Les activités et les services de ces centres ont entraîné une baisse sensible du niveau de violence familiale et leurs résultats, qui ont déjà été évalués, ont eu un impact positif sur la vie quotidienne de nombreuses familles équatoriennes.

Je considère que les États Membres des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les organismes internationaux et particulièrement les organisations financières, avec la société civile, sont appelés, aujourd'hui plus que jamais, à appuyer les gouvernements dans leurs efforts pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing afin que davantage de femmes et de fillettes accèdent à la connaissance et aux nouvelles technologies qui sont des instruments nécessaires pour entrer sur le marché du travail. Ces efforts doivent aussi permettre d'améliorer sensiblement la qualité de vie des femmes et des fillettes et de faire respecter leurs droits.

Pour sa part, l'Équateur est déterminé à faire de ces droits une réalité et espère pouvoir compter en cela sur la coopération internationale voulue.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jemat Haji Ampal, Chef de la délégation du Brunéi Darussalam auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Jemat (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais saisir cette occasion pour féliciter M. Theo-Ben Gurirab de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à cette session extraordinaire. Nous sommes certains que cette session sera couronnée de succès sous sa direction avisée et compétente.

Comme l'a dit à plusieurs reprises notre Ministre des affaires étrangères devant l'Assemblée générale, le Brunéi Darussalam souhaite apporter son soutien à l'Organisation des Nations Unies dans tous les efforts qu'elle fait pour améliorer la vie quotidienne des peuples et aider directement les familles et les communautés. L'un des principaux aspects de ce travail consiste à faire en sorte que les femmes s'épanouissent pleinement. Ainsi que l'a souligné le Secrétaire général à la présente session, le renforcement du pouvoir d'action des femmes signifie non seulement une amélioration de la vie des femmes, mais aussi de la vie de tous, hommes et femmes. Nous nous réjouissons donc de l'occasion que nous offre cette session d'examiner les progrès réalisés depuis la Conférence de Beijing.

Dans cet esprit, je voudrais brièvement évoquer les efforts déployés jusqu'à présent par le Brunéi Darussalam pour mettre en oeuvre les recommandations de l'ONU dans ce domaine. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire, d'une manière générale, d'élaborer des mesures non sexistes. Ainsi, les femmes brunéiennes ont grandement contribué au développement national sous tous ses aspects. Cela est tout particulièrement vrai dans le domaine de l'éducation, où nous avons observé une augmentation importante du nombre des étudiantes dans les instituts d'enseignement supérieur. La proportion des femmes dans l'enseignement supérieur est passée d'un peu plus de 50 % en 1994 à près de 70 % en 1997. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation où les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les établissements d'enseignement supérieur. Par ailleurs, la scolarisation à partir de la maternelle est presque universelle.

Sur le plan de l'emploi, la politique pratiquée au niveau national a permis de multiplier les débouchés pour les femmes, et cela s'est accompagné d'un changement radical dans les comportements sociaux à l'égard du statut professionnel des femmes. Il existe maintenant une égalité des chances en matière d'emploi dans la fonction publique et les femmes reçoivent la même rémunération que les hommes.

En matière de développement économique, les femmes brunéiennes jouent un rôle essentiel dans notre plan national. Le pourcentage des femmes dans la population active augmente régulièrement depuis cinq ans et dépasse aujourd'hui 50 %. Dans le même temps, le Gouvernement, les organisations non gouvernementales et les organisations privées ont pris conscience des besoins des mères exerçant une activité professionnelle et adopté des mesures pour contrecarrer les effets préjudiciables que pourrait avoir cette situation sur les familles. En ce qui concerne les entreprises privées, les femmes brunéiennes sont extrêmement actives dans les sociétés commerciales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Dans ce domaine, le Gouvernement a également pris des mesures d'incitation s'adressant aussi bien aux femmes qu'aux hommes et encourage tout particulièrement les femmes à orienter leur propre petite ou moyenne entreprise vers les technologies de pointe et le savoir.

Dans le contexte de cette évolution favorable, le Brunéi Darussalam est très heureux d'accueillir dans 10 jours la réunion de 2000 du réseau des dirigeantes de la Coopération économique Asie-Pacifique. Cette réunion aura pour thème les petites et moyennes entreprises et le commerce international, et les participants examineront de près les défis et les débouchés découlant de la mondialisation.

Nous avons également réalisé des progrès dans le domaine des soins de santé, pour les rendre à la fois rentables et accessibles aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Les programmes de santé préventive et de promotion, en particulier ceux qui s'adressent aux femmes, se voient accorder la priorité. Ils portent sur l'éducation en matière de santé de la reproduction, la maternité sans risque, les cancers propres aux femmes, les maladies cardiaques et la nutrition générale. En outre, des programmes destinés à promouvoir les soins prénatals, l'allaitement au sein et les conseils en matière de nutrition pour les mères ont permis de réduire les taux de mortalité infantile. Dans l'ensemble, l'espérance de vie des femmes dans notre pays est actuellement de 78 ans, contre 73 ans pour les hommes.

Afin de protéger le bien-être des femmes, des enfants et des familles, le Gouvernement du Brunéi Darussalam a récemment promulgué un décret d'urgence relatif aux femmes mariées ainsi qu'un décret ayant trait à la garde des enfants (1999). Ces deux textes protègent les droits des femmes qui ne relèvent pas du droit islamique de la famille, et portent notam-

ment sur les pensions alimentaires versées aux épouses et aux enfants. Par ailleurs, ces décrets sont complétés par des mesures adoptées par la cour de la charia, qui reflètent également une préoccupation d'ampleur nationale à l'égard du bien-être des femmes dans le monde moderne.

Le Gouvernement s'apprête également à présenter un texte de loi sur les enfants et les jeunes qui protégera les fillettes et les jeunes filles de moins de 18 ans contre la discrimination, la violence et l'abandon. Une législation ferme, en vigueur depuis 1972, protège les femmes et les filles contre l'exploitation sexuelle, et les crimes commis à l'encontre des femmes et des filles sont pris très au sérieux. On envisage d'adopter également d'autres lois et plans d'action pour améliorer la protection des femmes.

Nous ne prétendons absolument pas avoir répondu à tous les besoins des femmes de notre pays ni leur fournir une protection sociale totale, ce qui est leur droit. Toutefois, je puis assurer aux membres de l'Assemblée que nous sommes conscients de la nécessité de demeurer vigilants dans ce domaine. Nous sommes prêts à oeuvrer en collaboration avec l'ensemble de la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU, pour faire en sorte que les femmes s'épanouissent pleinement en tant qu'individus heureux et productifs au sein de notre société et en tant que centres moteurs de nos familles.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à Mme Liz Gordon, membre du Parlement, Chambre des Représentants de la Nouvelle-Zélande.

Mme Gordon (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de cette session extraordinaire sur une question aussi importante pour le Gouvernement néo-zélandais que celle de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix pour le XXI^e siècle. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre attachement vis-à-vis de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui sont des documents fondamentaux pour la réalisation de l'égalité entre les sexes. Grâce à l'examen et à l'évaluation des efforts que nous avons réalisés depuis la Conférence de Beijing, nous pouvons faire le bilan des progrès accomplis. Nous pouvons également prendre conscience des obstacles qui nous ont empêchés d'aller plus avant et mettre à contribution notre créati-

vité et notre savoir communs pour définir les stratégies qui permettront de surmonter ces obstacles.

La condition des femmes à travers le monde a enregistré des progrès importants dans de nombreux domaines depuis Beijing, et avant cela après Nairobi. Les activités menées par les gouvernements, le système des Nations Unies, les organisations régionales et internationales, les organisations non gouvernementales et la société civile en général en vue de mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing ont permis d'améliorer la condition des femmes de manière concrète.

Toutefois, il nous reste de toute évidence encore beaucoup de chemin à parcourir. Les femmes continuent d'être victimes de discriminations en raison de leur sexe. Elles souffrent plus que d'autres groupes des conséquences de la pauvreté et des conflits armés. Elles continuent de se voir refuser l'accès à la justice et la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux en raison de leur race, de leur âge, de leur langue, de leur origine ethnique, de leur culture, de leur religion, de leurs préférences sexuelles, de leurs handicaps, de leur situation socioéconomique, de leur appartenance à un peuple autochtone ou de leur statut d'immigrée, de personne déplacée ou de réfugiée.

En nous fondant sur les engagements pris à Beijing et sur ce que nous avons appris depuis, nous devons continuer à fixer de nouveaux objectifs et à définir de nouvelles mesures afin de parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Quand de nouveaux éléments portant atteinte à l'égalité entre les sexes et à la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes apparaissent, il nous faut alors faire preuve de la même détermination et de la même créativité pour en venir à bout.

La Nouvelle-Zélande réaffirme son attachement vis-à-vis de la protection et de la promotion des droits des femmes, qui font partie intégrante des droits fondamentaux, ainsi que des obligations qu'elle a prises au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Gouvernement néo-zélandais a notamment fait part de son intention de signer et de ratifier le Protocole facultatif à cette convention, qui représentera un instrument essentiel pour la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes. La Convention fournit le cadre juridique de base qui permettra d'atteindre les objectifs

fixés à Beijing. Nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à la ratifier.

Dans le contexte de la promotion de l'égalité entre les sexes, il est important que nos États-nations fassent preuve de la même honnêteté au sujet des problèmes qu'ils rencontrent que des progrès qu'ils réalisent. Ce n'est que de cette façon que les gouvernements et les institutions nationales parviendront à trouver des solutions qui tiennent pleinement compte des répercussions de leurs politiques sur les femmes.

Depuis 1995, la Nouvelle Zélande subit continuellement d'importants changements sociaux et économiques qui ont encore un effet sur le statut et sur le potentiel de développement des femmes, et en particulier des femmes qui doivent faire face à différents types de désavantages. L'engagement pris par la Nouvelle-Zélande de mettre fin à ce qui reste de discrimination sexuelle et de promouvoir le droit des femmes demeure une priorité pour le Gouvernement. On a prêté en particulier attention à l'accession des femmes à l'indépendance économique, source de leur émancipation dans les domaines où l'égalité reste encore à réaliser.

En Nouvelle-Zélande, les femmes salariées gagnent environ 80 % également du salaire moyen des hommes. Le fossé augmente un peu plus quand il s'agit des femmes diplômées, cette tendance coïncide avec une augmentation de la proportion de femmes dans l'enseignement du troisième cycle. Même si l'écart des salaires a diminué pour les salaires les plus bas, cela est plus dû à la baisse des salaires des hommes qu'à la hausse des salaires des femmes.

Dans un domaine essentiel, l'écart des salaires entre les femmes et les hommes a disparu : notre Parlement a une femme Premier Ministre, une femme est à la tête de l'opposition et 10 femmes sont ministres, au total 30 % des représentants élus sont des femmes, sans parler du Président de la Cour suprême de la Nouvelle-Zélande qui est une femme. Les femmes jouent ainsi un rôle de direction essentiel. Il reste néanmoins encore des domaines où des politiques qui semblent égalitaires en surface ont des effets négatifs sur les femmes. Un exemple : notre législation prévoit la division égale des biens en cas de dissolution du mariage, mais dans son application elle ne reconnaît pas la contribution inestimable des femmes dans un couple. Mon gouvernement étudie en ce moment cette question, ainsi que celle d'assurer des règlements équitables en matière de pro-

priété après la dissolution des relations de concubinage entre personnes hétérosexuelles et homosexuelles.

Un autre exemple est celui des prêts accordés aux étudiants; ils coûtent beaucoup plus cher aux femmes qu'aux hommes compte tenu de la différence des salaires avec les hommes. Même si la somme empruntée est identique, les femmes prennent plus de temps à rembourser leurs prêts que les hommes et paient donc des taux d'intérêt plus élevés.

Comme dans toutes les nations développées, l'économie de la Nouvelle-Zélande dépend pour beaucoup de la participation des femmes, aux niveaux productif et reproductif, c'est-à-dire dans les activités rémunérées et en tant que mères. Le Gouvernement néo-zélandais s'est engagé en faveur d'une législation sur l'égalité des chances des hommes et des femmes devant l'emploi. Cette législation offre un cadre qui permet aux femmes de vivre pleinement leur potentiel en tant que citoyennes, et des débats sont en cours pour instituer un nouveau système de rémunération des congés parentaux.

Une plus grande prise de conscience et une action plus concertée pour traiter la violence contre les femmes en tant que violation de leurs droits fondamentaux fut l'une des clefs du succès de Beijing. Qu'il s'agisse de violence à l'intérieur du foyer, comme c'est le cas dans 80 % des cas en Nouvelle-Zélande, ou qu'elle soit associée à des conflits armés, les causes sociales et économiques sous-jacentes doivent être traitées si nous voulons trouver des solutions réelles. Ce sont les femmes et les enfants qui supportent le plus gros des effets de ces conflits violents. Les femmes doivent subir les conséquences de batailles qu'elles n'ont souvent pas contribué à livrer. En dépit de cela, elles sont souvent privées d'une place à la table des négociations de paix et dans de prise de décision lors de la phase de reconstruction après un conflit.

Il faut faire davantage pour reconnaître le rôle des femmes comme instigatrices de la paix. Dans notre région, les femmes ont assumé un rôle de premier plan s'agissant de mettre fin à neuf ans de conflit sécessionniste dans l'île de Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Nous nous félicitons de l'adoption du Statut de Rome pour l'établissement d'une Cour pénale internationale, qui reconnaît dans les crimes de caractère sexuel des crimes de guerre ou des crimes contre

l'humanité. La loi de ratification du Statut est actuellement à l'examen au Parlement néo-zélandais.

Le Programme prévoit également une action visant à prendre en compte les besoins spécifiques et la situation des femmes autochtones dans le monde. Le Gouvernement néo-zélandais est déterminé à reconnaître les moyens de combler l'écart entre les Maoris – la population autochtone de la Nouvelle-Zélande – et les femmes non maories, et à minimiser les risques d'apparition d'autres fossés. Le Premier Ministre, Helen Clark, dirige ces travaux.

Au fil des années, les femmes maories ont ressenti les effets de la restructuration des industries et des emplois qu'elles remplissent. Le recul des emplois ouverts aux femmes maories, ajouté aux responsabilités accrues dans les familles monoparentales, a limité l'accès des femmes maories à l'emploi, ce qui a un effet sur la situation socioéconomique de celles-ci et de leurs communautés. De nombreuses femmes maories ont personnellement cherché à acquérir un pouvoir économique à travers un certain nombre de petites et moyennes entreprises. Nombreuses d'entre elles ont leurs propres entreprises ou exercent de plus en plus part des professions dans le domaine juridique, la médecine et la formation.

Le Gouvernement a également une approche régionale du développement économique et de la création d'emplois en Nouvelle-Zélande. Ce processus dépendra de la contribution et de l'expertise des femmes de toute origine ethnique ou sociale et permettra que le résultat final traduise les besoins de toute la communauté. Finalement, la Nouvelle-Zélande se félicite de la contribution positive du Commonwealth s'agissant de faire avancer le rôle des femmes, y compris à travers le Plan d'action actualisé du Commonwealth. Mon gouvernement attend avec plaisir d'accueillir d'ici la fin du mois le Colloque du Commonwealth du Pacifique-Sud sur les questions d'égalité des sexes, de politique et de construction de la paix. Cela constituera un autre exemple du rôle du Commonwealth dans ces domaines et, entre autres, dans ceux de la participation des femmes à la politique et à la résolution des conflits.

Au début de ce millénaire, nous avons besoin de faire le point des efforts accomplis jusqu'à présent et de trouver de nouveaux moyens originaux de travailler ensemble en partenariat pour réaliser l'égalité pleine et entière des femmes et pour mobiliser leur contribution à la paix et au développement pour le XXI^e siècle.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E Mme Intisar Al-Wazir, Ministre des affaires sociales de l'Autorité palestinienne.

Mme Al-Wazir (Palestine) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, exprimer mes remerciements au Président pour sa compétente direction au cours de cette vingt-troisième session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

La présente session jouit de la plus haute considération et les femmes du monde entier y accordent la plus grande importance, en particulier les femmes de Palestine. Nous sommes ici, cinq ans après la Conférence de Beijing, pour évaluer les acquis et les obstacles qui continuent d'exister et pour recommander des procédures et des initiatives afin d'accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et garantir la réalisation de nos engagements, cela afin d'édifier une société meilleure fondée sur l'égalité, la justice et la paix.

Il faudra pour cela une vision claire et une réelle compréhension de la réalité. Cela exigera également davantage de ressources pour donner les moyens nécessaires aux femmes et pour promouvoir leur développement et leur statut politique, économique et social, leur permettant ainsi de jouer un rôle plus efficace et de se trouver à égalité avec les hommes dans tous les domaines.

La femme palestinienne, comme tous les Palestiniens, est privée depuis longtemps de la possibilité de réaliser son potentiel socioéconomique en raison de la poursuite de l'occupation israélienne et des politiques oppressives d'Israël, y compris la confiscation des terres, la construction et l'expansion des colonies de peuplement, la dépossession du peuple palestinien, la judaïsation des territoires occupés de Jérusalem-Est, la violation de l'intégrité territoriale de la terre palestinienne, la détention continue de prisonniers et le refus de permettre aux personnes déplacées et aux réfugiés palestiniens de rentrer dans leurs foyers. Tout cela a aggravé l'incapacité des femmes palestiniennes de mettre pleinement en oeuvre le Programme d'action de Beijing.

Malgré tous ces obstacles et ces difficultés, qui s'opposent à la promotion d'un plan viable et complet de développement durable en raison de la poursuite de

l'occupation, le peuple palestinien et en particulier les femmes palestiniennes ont pu, au cours des cinq dernières années, établir les bases du développement social, économique et institutionnel de l'État palestinien qui sera proclamé sous peu.

De même, l'Autorité palestinienne a réussi à mettre en place les fondements des infrastructures de l'enseignement, de la santé et de l'économie, ainsi que les diverses structures et réseaux en faveur du développement, en tenant compte de la parité entre les sexes. Des lois et des règlements concernant les affaires du peuple palestinien ont en outre été promulgués. Toutes ces dispositions sont fondées sur des normes internationales visant à promouvoir la démocratie dans la vie des Palestiniens et à assurer le respect des principes de la justice et de l'égalité entre les Palestiniens, hommes et femmes. De plus, le peuple palestinien a tenu, dans des circonstances particulièrement difficiles, ses premières élections démocratiques et transparentes, sous supervision internationale, pour former un conseil législatif. Créant un précédent dans la région, une femme candidate a participé aux élections pour le poste de président, et cinq femmes ont été élues au conseil législatif qui comprend 88 membres. En outre, les femmes palestiniennes participent à tous les secteurs de la société en travaillant dans les divers départements et Ministères de l'Autorité palestinienne.

En dépit de la place éminente qu'occupent les femmes palestiniennes dans leur propre société, ce qui a été reconnu dans le texte juridique palestinien le plus important, la Déclaration de l'État, le rôle fondamental qu'elles jouent ne se reflète pas pleinement dans leur participation aux prises de décisions qui est inférieure à celle des hommes en raison des coutumes, des traditions et des mentalités traditionnelles dominantes, qui attribuent aux femmes un rôle de second plan dans l'effort de développement.

Pour surmonter tous ces obstacles et pour promouvoir le développement des femmes, des unités des femmes ont été créées dans chaque ministère. Une unité des femmes a également été mise en place au Bureau palestinien de statistique. De plus, un comité de coordination a été établi pour coordonner les travaux des différentes unités au sein des ministères, afin d'aider à promouvoir la condition des femmes palestiniennes. De même, l'Union générale des femmes palestiniennes a créé un réseau actif, en coopération avec les différents comités et organisations de femmes.

Les efforts collectifs des organisations gouvernementales et non gouvernementales ont abouti à la formulation d'une stratégie nationale en faveur des femmes palestiniennes, qui sert de base pour élaborer à l'avenir des plans en vue d'atteindre les objectifs suivants : premièrement, définir des priorités et unir les efforts pour réduire l'écart entre hommes et femmes en vue de promouvoir le développement durable; deuxièmement, coordonner les différents programmes pour répondre aux impératifs et aux objectifs énoncés dans le plan de développement palestinien et pour donner la priorité aux femmes dans les zones rurales et dans les camps de réfugiés, ainsi qu'à celles qui vivent dans la misère; troisièmement, examiner les différentes politiques et lois pour s'assurer que les femmes ne sont pas victimes de la discrimination, oeuvrer en faveur de la promotion d'une législation qui tienne compte des besoins particuliers des femmes et assurer l'application de ces lois; quatrièmement, créer une base de données d'information sur les femmes et renforcer le pouvoir d'action des différentes unités de femmes au sein des Ministères de l'Autorité palestinienne, de l'Union générale des femmes palestiniennes et d'autres organisations de femmes.

En dépit de l'impasse chronique dans laquelle se trouve le processus de paix, nous tenons à réaffirmer l'engagement de notre peuple et de ses dirigeants à parvenir à une paix globale, juste et durable qui garantira les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit au retour, à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur l'ensemble du territoire occupé depuis 1967, avec en son centre Jérusalem, ville de la paix.

Je tiens également à exprimer notre profonde reconnaissance pour l'appui et l'assistance morale et financière qui nous ont été fournis par la communauté des nations. Du haut de cette tribune, je lance un appel à la communauté internationale, et en particulier à l'ONU, pour qu'elles continuent d'assumer leur responsabilité à l'égard de la question de Palestine jusqu'à son règlement définitif sous tous ses aspects, et pour qu'elles fassent pression sur Israël afin qu'il libère tous les prisonniers palestiniens des prisons israéliennes et qu'il applique toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui portent sur le droit au retour.

Je voudrais ici réaffirmer notre solidarité à l'égard de toutes les femmes qui sont confrontées à d'autres difficultés encore, notamment celles qui luttent contre l'occupation étrangère et l'injustice partout dans le monde. Je pense en particulier aux Syriennes qui luttent pour mettre fin à l'occupation de l'ensemble du Golan, aux Libanaises que nous félicitons à l'occasion de la fin de l'occupation du Sud-Liban et aux femmes arabes de la région tout entière, y compris les Iraquiennes qui sont victimes des sanctions imposées depuis si longtemps à leur pays.

Les femmes palestiniennes attendent avec impatience l'avènement de la souveraineté à part entière

d'un État palestinien indépendant sur l'ensemble du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem, afin que la Palestine puisse adhérer à toutes les conventions et traités internationaux, et notamment à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Car nous sommes fermement convaincus que sans la réalisation d'une paix globale, juste et durable, les Palestiniennes ne pourront pas parvenir à l'égalité et à leur pleine intégration dans tous les domaines de la vie pour réaliser le développement durable dont le peuple palestinien a tant besoin.

La séance est levée à 13 h 15.